

la société historique acadienne

vol. 6 no 2

juin 1975

les cahiers



la société historique acadienne

les cahiers

VOLUME VI, NO 2

JUIN 1975

SOMMAIRE

Entre nous	67
L'abbé Hubert Girroir, (1825-1884), Ephrem Boudreau	69
Pierre-Amand Landry, the Judge, Della M. Stanley	82
La Venue de Chiniquy au Madawaska, 1844, Georges Sirois	101
Notes de recherche	104
Document, Un Acadien devant la cour suprême du Massachusetts, 1697	106
Nouvelles de la Société	109
Les sociétés historiques françaises du N.-B.	110
Listes des nouveaux membres pour 1974	111

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 1369

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE

La Société Historique Acadienne fut fondée en 1960 dans le but de regrouper toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire acadienne. Son objectif principal est de se consacrer à la découverte, la collection et la publication de tout ce qui peut contribuer à mieux faire connaître et aimer l'histoire acadienne.

On peut devenir membre de la Société en payant la cotisation de:

Membre régulier	\$5.00
Bibliothèque et institutions	\$7.50
Membre à vie	\$100.00

Tout membre en règle reçoit automatiquement pour l'année en cours
Les Cahiers publiés par la Société.

Pour tout renseignement, on communique à l'adresse suivante:

La Société Historique Acadienne
Case Postale 2363, Succursale "A"
Moncton, N.-B. E1C 8J2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Gérard Desjardins
Président d'honneur: Jules Léger
Vice-président: Paul Lurette
Secrétaire: Donald Cormier
Trésorier: Irenée Mallais
Conseillers: Thérèse Roy, c.s.c.
Willard Vautour
Eloi DeGrâce

COMITE DE REDACTION DES CAHIERS

Jean Daigle, rédacteur en chef
Anselme Chiasson, O.F.M. cap.
Eloi DeGrâce
Léon Thériault

Entre Nous

Le comité de rédaction a reçu depuis la parution du dernier numéro de nombreux commentaires concernant la nouvelle page couverture qui semble avoir plu à la grande majorité de nos lecteurs. Nous tenons à remercier ceux qui nous ont fait part de leurs commentaires par écrit ou de vive voix.

Le récit du voyage de Célestin Robichaud à l'île du Prince-Edouard en 1822 contenait certains termes de vieux français qui déjouèrent la perspicacité d'Eloi DeGrâce. Grâce à l'amabilité de certains de nos lecteurs, le mystère entourant la signification de certains termes a été éclairci. Nous publions les commentaires de Rose-Delima Gaudet et de Georges Arsenault.

La Société tient à remercier tous les organismes qui de près ou de loin lui ont permis de mettre au point une vaste campagne de publicité. A ce titre L'EVANGELINE, CAMPUS, LA JAU-NISSE et le BULLETIN DES ANCIENS DE L'UNIVERSITE DE MONCTON, nous ont agréablement prêté un peu d'espace pour annoncer LES CAHIERS.

La campagne de publicité en plus de tenter de rejoindre le grand public revêtait un autre aspect. Près de 200 copies gratuites du dernier numéro furent envoyées à des individus, à des institutions et à des bibliothèques. A date, les cotisations des nouveaux membres entrent en assez grande quantité; c'est là un signe que LES CAHIERS répondent à un besoin.

La liste de nouveaux membres rejoints par la campagne de publicité sera publiée dans un prochain numéro; dans ce numéro-ci nous faisons paraître la liste des nouveaux membres pour 1974.

Dans ce numéro les lecteurs trouveront un article d'Ephrem Boudreau, un de nos collaborateurs assidus, sur l'abbé Hubert Girroir qui oeuvra en Nouvelle-Ecosse au 19e siècle. Il est à espérer que cet article qui précise les grandes lignes de l'activité de ce personnage peu connu encouragera quelqu'un d'autre à pousser plus loin en utilisant les documents de l'archevêché de Québec qui contiennent la correspondance d'un grand nombre de missionnaires francophones d'Acadie.

Della M. Stanley est une nouvelle collaboratrice à la revue. Etudiante au Ph. D. à l'University of New Brunswick, elle nous fait parvenir un texte sur Pierre-Amand Landry dont elle étudia la carrière dans une thèse de maîtrise à la même institution. Plusieurs se rendront compte que la vie politique, surtout pour un Acadien, revêtait de nombreuses difficultés.

Un court texte sur la venue de l'abbé Chiniquy au Madawaska en 1844 par Georges Sirois permet de comprendre l'importance des mouvements de tempérance de l'époque ainsi que le sérieux que l'on accordait à cette question.

Dans la section document nous publions un texte sur un des membres de la famille La Tour qui alla jusqu'à la cour suprême du Massachusetts au 17e siècle. Le texte du jugement de la cour suprême qui est reproduit en entier en dit long sur les circonstances du procès et des relations commerciales entre les deux colonies de l'époque. J'en profite par la présente pour inviter nos membres à nous faire parvenir des documents inédits, c'est-à-dire non publiés à date, sur la vie acadienne en y joignant une courte introduction afin de préciser la compréhension du texte.

Plusieurs savent qu'il existe au Nouveau-Brunswick deux autres sociétés historiques: la société historique Nicolas Denys dans le nord-est et la société historique du Madawaska dans le nord-ouest. LES CAHIERS publieront à l'avenir un bref sommaire du contenu des publications de chacune de ces sociétés historiques. Comme chacune d'entre elle fera la même chose, toutes les personnes intéressées à la vie acadienne seront informées du travail de recherche intéressant qui se fait dans différents coins de la province.

Jean Daigle

L'ABBÉ HUBERT GIRROIR¹ 1825-1884

"L'une des plus hautes, des plus belles âmes de patriote que la terre acadienne ait produites."

Voilà ce que pensait de l'abbé Girroir un autre grand patriote acadien, Pascal Poirier.

Hubert Girroir était un descendant de François Girroir, né en 1620, décédé en 1711, et de Jeanne Aucoin, née vers 1627 et décédée vers 1718, donc à 90 ans environ. François arrivait à Port-Royal vers 1640, avec de Charnisay. Il était originaire de Loudun, département actuel de Vienne, à quelque 70 kilomètres au sud-ouest de Tours, et à 50 kilomètres au nord de Poitiers.

Jean-Baptiste Girroir, l'arrière-grand-père de l'abbé Hubert, appartenait à la quatrième génération; né en 1725, et marié à Magdelaine LeBlanc, il demeurait à Port-Royal, comme avant lui, son bisaïeul François.

Voici l'odyssée des Girroir, telle que l'a relatée le vieux capitaine Joseph Girroir, père de l'abbé Hubert, à Rameau de Saint-Père, Français de France et historien de l'Acadie, à l'occasion d'une visite qu'il faisait à Tracadie, en Nouvelle-Ecosse, en 1860.

Les Girroir fuient Port-Royal, sans doute afin d'échapper à la déportation de 1755, et se rendent à Memramcook où ils passent "un hiver fort rude dans une telle misère qu'ils ont failli y mourir." De là ils passent à Baie-Fortune, dans l'île Saint-Jean, aujourd'hui l'île du Prince-Edouard, mais à cause de la "nouvelle déportation" (celle de 1755 qui se continue), ils quittent l'île et vont s'installer à Fort-Cumberland, en 1763; leurs noms paraissent, en effet, dans une pétition signée à cet endroit la même année par Jean-Baptiste et les membres de sa famille, à l'exception d'Anastasie, née plus tard. Ils sont ensuite ramenés à Halifax et faits prisonniers, comme tant d'autres, plusieurs centaines. En effet, entre 1755 et 1763, année de la signature de la paix, 700 Acadiens environ étaient prisonniers à Halifax, soit ceux qui avaient été pris dans les régions avoisinantes et ailleurs. Certains avaient pu échapper à la prison en fuyant au Cap-Breton et dans les environs où ils étaient moins exposés. Les Acadiens qui

1. S'est écrit aussi: Giroir, Girouard. Au Nouveau-Brunswick, et dans les autres provinces, c'est généralement l'orthographe Girouard qui a prévalu.

s'étaient réfugiés à l'intérieur du pays pour échapper à la chasse à l'homme, ou plutôt à l'Acadien, finirent par être obligés de sortir de leurs cachettes et de se livrer, pour la plupart, aux mains de leurs ennemis, qui les employèrent comme esclaves, à l'exécution de divers travaux manuels; les Anglais exploitaient, en somme, la misère de ces Acadiens errants.

A la signature de la paix, en 1763, les Acadiens furent libérés de leurs prisons. Libres, enfin, ils devaient s'éloigner d'Halifax, fondée quatorze ans auparavant, en 1749, et devenue le château fort des maîtres du pays. Déshérités, sans ressources, traumatisés, les Acadiens n'avaient qu'un choix: s'éloigner de ces rives inhospitalières et s'en aller à la recherche d'endroits où ils pourraient recommencer leur vie et recouvrer au moins une indépendance relative. Certains d'entre eux se fixèrent à Chezzetcook, à une vingtaine de milles à l'est d'Halifax, petit village acadien dont la fondation était antérieure à celle d'Halifax; d'autres se rendirent au Cap-Breton et s'établirent dans l'île Madame et le long du détroit de Canceau; d'autres encore poussèrent au-delà du détroit et choisirent la belle région de Tracadie et de Havre-à-Boucher comme lieux de leurs nouvelles demeures. Un certain nombre de familles, libérées en 1763 et qui s'étaient réfugiées à Chezzetcook, n'y demeurèrent pas longtemps. Vers 1782, en quête de terres plus fertiles, elles se dirigèrent du côté de Tracadie et se joignirent aux quelques familles qui s'y trouvaient déjà et qui vivaient dans des cabanes de pêcheurs: Benoît, Deslauriers, Forgeron, Bonnevie dit Beaumont. Parmi ces nouveaux arrivés, on trouve les noms suivants, entre autres: Girroir (Jean-Baptiste et ses deux fils François et Nicolas), Gautrot, Barillot, Boudrot, Braut, Dugas, Joseph Richard (le "matinal"), Bégin, Côté, Deloré, Pareau, Petitpas.

Après un séjour de sept ans à Chezzetcook, les Girroir se retrouvent à Tracadie. Vers 1782, Jean-Baptiste, ses fils Nicolas et François, et le gendre de Jean-Baptiste, Basile Gautrot (marié à Marie, soeur de Nicolas) arrivent à Tracadie en même temps que le groupe que nous venons de mentionner. Les Girroir avaient acheté d'importants terrains dans la région, ce qui leur avait permis de prendre possession d'une bonne partie des terres de Tracadie avant l'arrivée des premiers Anglais, vers 1784. Le fils de Nicolas, Joseph, s'était à son tour porté acquéreur de domaines encore plus importants.

"Les Girouard furent les premiers à se fixer sur le sol: le père de M. l'abbé Girouard, qui était né trente ans environ après la proscription, me parla des terrains achetés par son père avant l'arrivée des colons anglais, et des domaines bien plus importants qu'il avait achetés lui-même plus tard dans les environs de Tracadie. "J'employais tout ce que je gagnais, me disait-il, à acheter des terres, soit pour la culture, soit pour le bois, soit comme réserves. C'est ainsi que je puis destiner maintenant à chacun de mes enfants une belle ferme, bien établie et productive. Plusieurs de mes camarades se raillaient des

L'abbé Hubert Girroir (1825-1884)

privations que je m'imposais à ce propos; mais heureusement que je parvins à en entraîner beaucoup d'autres à ma suite, et les nombreuses acquisitions qui furent faites alors, quand les riches terrains qui nous entourent étaient encore à vil prix, font aujourd'hui notre force et notre richesse dans ce canton." Voilà comment se formèrent les premières colonies des Acadiens sur le détroit de Canceau, à Tracadie et à Pomquet, si bien qu'en 1784, lorsque surgirent sur cette côte les premiers établissements anglais, il s'y trouvait un certain nombre de fermes acadiennes fort bien munies de terrains en culture et de terres à bois."²

Les Girroir avaient la vocation agricole. Lors du passage à Tracadie, en 1860, de Rameau de Saint-Père, le capitaine Joseph, fils de Nicolas et père de l'abbé Hubert, y possédait beaucoup de terrains. Il cultivait du blé et de l'avoine, et il le faisait de façon scientifique: en même temps que les céréales, il semait des graines de plantes fourragères qu'il laissait en production pendant trois ans; il suivait donc une rotation de quatre ans, — 1 an en céréales, 3 ans en foin. Il récoltait chaque année de 80 à 100 tonnes de fourrages, soit suffisamment pour hiverner 60 bêtes à cornes, 5 chevaux et 60 moutons. Au début de l'hiver, il vendait des boeufs gras à Saint-Jean de Terre-Neuve, la vente se faisant à l'encan. Le transport des bêtes pouvait prendre de trois à cinq jours. A ce moment-là, un de ses fils était avec lui; les autres étaient à leur compte et, comme leur père, s'adonnaient à l'agriculture. En 1787, Jean, François et Nicolas Girroir possédaient chacun 200 acres de terre, et le beau-frère de Nicolas, Basile Gautrot en avait autant. A eux quatre, ils étaient propriétaires de plus de 800 acres de terre, située sur les bords du havre de Tracadie. Ils l'avaient obtenue en vertu d'une concession datant du 4 novembre 1787.

Il semble bien que peu de temps avant la déportation, Nicolas Girroir s'était établi dans la région de la rivière des Mines (aujourd'hui Rivière-Hébert, comté de Cumberland) où il pratiquait l'agriculture. On avait, en effet, encouragé les Acadiens à déménager dans cette région, qui était alors territoire français.

L'abbé Hubert Girroir

Hubert Girroir est né à Tracadie, le 18 juillet 1825, fils de Joseph (capitaine) et d'Angélique LeBlanc. Il eut l'honneur d'être baptisé par le Père François-Xavier, qui arrivait d'Europe avec le Père Vincent et quelques frères, et qui venait d'ouvrir le nouveau monastère des trappistes à Tracadie, en attendant l'arrivée du Père Vincent, demeuré pour le moment à L'Ardoise. Le Père François-Xavier deviendra successivement le sous-prieur et le prieur du Petit Clairvaux dans les années qui suivront.

2. Edme Rameau de Saint-Père, UNE COLONIE FEODALE EN AMERIQUE, 2 vols, Montréal: Hachette, 1889 II, 202.

Le jeune Hubert fait ses premières études supérieures au collège St. Mary's, à Halifax, de novembre 1841 à novembre 1842; il avait alors 16 ans. A son retour, il suit des cours privés, que lui donne pendant un an, le curé de la paroisse, l'abbé Louis-Modeste Anssart.

Interruption de ses études pendant sept ans, sans qu'on sache trop pourquoi. Peut-être voulait-il pendant ce temps gagner de l'argent pour payer lui-même les cours qu'il suivrait plus tard. Dans l'entre-temps, il se fait forgeron et constructeur de bateaux, et excelle dans ces métiers.

Il reprend ses études, cette fois au grand séminaire de Québec. Il y passe trois ans, soit du 17 septembre 1850 au 20 février 1853. Lorsque Rameau de Saint-Père rend visite à son père en 1860, ce dernier lui confie que le séjour de son fils à Halifax lui a coûté 200 livres, et son stage à Québec 800 livres.

"Son père commençait à se lasser. Il lui répond que s'il ne peut plus, il pourra à la rigueur se suffire seul, mais qu'il ne veut pas être reçu prêtre à la hâte, mais après avoir appris complètement tout ce qu'il faut. Il finit ainsi ses études."³

Hubert Girroir est ordonné prêtre à Québec, le 19 février 1853, à l'âge de 28 ans, par Mgr Turgeon, évêque de Québec. Afin de se bien préparer à son rôle de prêtre et surtout de futur curé en Acadie, il passe six mois à Lévis comme vicaire.

Au mois d'août 1853, il est de retour à Arichat et est d'abord nommé vicaire à la cathédrale, sous l'épiscopat de Mgr MacKinnon, deuxième évêque d'Arichat. Tout en accomplissant ses fonctions de vicaire, il est chargé de cours de doctrine chrétienne et de français au nouveau collège (future université Saint-François-Xavier) qui avait ouvert ses portes le 20 juillet 1853. L'abbé Hubert était un studieux: en dépit de ses nombreuses tâches, il trouvait le temps de suivre les cours d'italien que donnait l'abbé Schulte. L'abbé Girroir a été le premier prêtre acadien du diocèse à y oeuvrer comme prêtre.

En janvier 1854, il est nommé recteur de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption. Il se met aussitôt à l'oeuvre. L'évêque veut avoir des religieuses pour Arichat. Il s'adresse à plusieurs communautés, à Mgr Turgeon, de Québec, et même à Dublin, mais n'en obtient pas. Enfin, à son retour de Rome, en 1855, il s'arrête à Montréal, et la Congrégation Notre-Dame consent à envoyer quelques soeurs à Arichat.

En l'absence de l'évêque, l'abbé Girroir avait commencé la construction d'un couvent. L'année suivante, trois dames de la Congrégation arrivent à Arichat et commencent à enseigner.

3. Rameau de Saint-Père, "Notes de voyage en Acadie", Société Historique Acadienne, 3^e Cahier, 39.

L'abbé Hubert Girroir (1825-1884)

C'est ensuite le tour des Frères des Ecoles chrétiennes de venir s'installer à Arichat, et c'est grâce aux efforts persitants de l'abbé Girroir que cette communauté est venue dans le diocèse. L'idée d'avoir une communauté de frères enseignants à Arichat n'était pas nouvelle: elle avait été proposée en 1850 par l'abbé Etienne Chartier, alors curé d'Arichat, mais l'évêque d'alors, Mgr Fraser, n'y avait pas donné suite.

Les Frères commencèrent leur enseignement à l'Académie d'Arichat à l'été de 1860. L'abbé Girroir en était le "principal" depuis 1855, le Frère Austin le directeur et les Frères Maximilien, Jean-Eve et Aboudien professeurs. Au conseil d'administration, on notait les noms du Dr Joseph Creamer et de W. B. Chandler. Le rapport de fin d'année était signé par le Dr Creamer, Chandler, John Fuller et Henri Martel.

L'abbé Girroir a été un grand patriote. Il avait juré de "relever le peuple acadien ou d'y perdre sa vie". Pour relever le peuple acadien, son peuple, qui depuis cent ans languissait dans les ténèbres de l'ignorance et de la pauvreté, il fallait commencer par l'instruire, afin de le rendre conscient de sa nationalité, conscient des forces latentes cachées dans les replis de l'âme acadienne depuis le tragique démembrément du peuple acadien, au cours des sombres et cruelles années 1755-1763. L'abbé Girroir avait lancé ce mouvement de réveil de son peuple, à Arichat, comme Mgr Richard avait lancé le sien dans le Nouveau-Brunswick oriental. De fait, ce mouvement allait trop bien, et c'est pourquoi, dans le contexte hiérarchique du temps, il ne pouvait durer.

Il est vrai que l'évêque MacKinnon loue le travail des Soeurs et des Frères et qu'il se dit satisfait des bons services de son curé. Il le dit dans une lettre qu'il adresse au Cardinal-préfet de la Propagande, à Rome, en 1861:

"In the town of Arichat there are two additional institutions, the first of which is the Sisters' convent and the other the Christian Brothers school. These two institutions have fully attained the end we hoped for, namely, the christian and civil education of the numerous youth, both boys and girls, of our episcopal see. . . These schools are under the direction of the Bishop and the Pastor of the town."⁴

Et lorsqu'il quitte Arichat, en 1858, pour aller demeurer à Antigonish, et qu'il fait ses adieux à la population, il qualifie l'abbé Girroir de pasteur "who most deservedly has acquired your confidence and esteem."⁵

Comment se fait-il qu'un an plus tard, ce même évêque change complètement de sentiment? Dans une lettre au Cardinal-préfet de la Propagande, en 1863, il parle de l'"abnormal condition of the Church in the town of Arichat," ajoutant: "We need only

4. Angus Anthony Johnston, A HISTORY OF THE CATHOLIC CHURCH IN EASTERN NOVA SCOTIA 2 vols. Antigonish, 1960 et 1971, II, 335.
5. IBID. p. 334.

commit the principal charge of that parish to another prudent priest as pastor. With this simple remedy, we have every reason to hope that the peace and progress of religion in the town of Arichat will be adequately provided for." C'est l'annonce d'un coup sur le point d'être porté contre le curé d'Arichat.

La proclamation de la funeste loi Tupper, en 1864, n'est guère de nature à améliorer la situation, surtout en ce qui concerne l'enseignement du français à Arichat, paroisse en majorité acadienne. La loi décrète que désormais seuls les instituteurs munis d'un diplôme officiel (donc anglais) peuvent enseigner dans les écoles publiques. Pour enseigner, à l'avenir, les Frères devront le faire sous la direction d'un laïc, muni du diplôme réglementaire, ce à quoi les Frères s'opposent, ou ils devront, afin de se conformer à la nouvelle loi et de conserver l'entièvre direction de leur enseignement, subir des examens dans une langue autre que la leur. Les forcer de recourir à ce moyen, c'était les exposer à rater ces examens et par le fait même à les éliminer comme enseignants.

L'abbé Girroir, principal artisan de cette structure scolaire qui accordait aux Acadiens d'Arichat une place, justifiée et légitime, à l'instruction dans leur langue maternelle, fait part de sa vive déception au premier ministre Tupper. Il lui expose que les Frères ont un diplôme d'enseignement de Québec, et que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse devrait le reconnaître et épargner ainsi aux Frères la nécessité de subir de nouveaux examens dans une langue qui n'est pas la leur.

"Ces Frères s'étaient établis à Arichat, Nouvelle-Ecosse, vers 1861, dans une belle académie construite pour eux par M. Girroir, alors curé de la paroisse, et dotée d'une étendue considérable de terrain. Arichat était, à cette époque, la plus riche paroisse française de toute la Nouvelle-Ecosse, et M. Girroir y avait entrepris, avec une puissance de volonté incroyable, l'oeuvre à laquelle M. Lafrance vouait sa vie, à Memramcook: le relèvement des Acadiens par l'éducation.

Les Frères demeurèrent à Arichat aussi longtemps que M. Girroir en fut le curé; mais vers 1865, il fut violument relégué à Acadieville, petite paroisse non encore organisée. Pour des causes d'apparence assez fuites, la mésintelligence se mit bientôt entre son successeur et les Frères; et ceux-ci, de gré ou de force, reprirent le chemin du Canada, d'où ils étaient venus. Leur départ, joint à certains incidents antérieurs, causa un vif mécontentement dans la paroisse. Les chers Frères enseignaient le français, et cela aux yeux des pauvres Acadiens leur donnait raison dans leurs démêlés avec les autorités religieuses."⁶

Les protestants de l'Ile surveillaient la situation. Ils adressent une pétition au Gouvernement, se déclarant consentants à se conformer aux nouvelles exigences et à prendre à leur compte le problème de l'enseignement, à l'Académie d'Arichat. Et c'est ainsi que l'école des Frères se transforme en "grammar school".

6. Pascal Poirier, LE PERE LEFEBVRE ET L'ACADIE, 2^e édition, Montréal, 1898, 129-130.

L'abbé Hubert Girroir (1825-1884)

Le beau rêve de l'abbé Girroir s'effondrait, mais une autre épreuve l'attendait, encore plus dure à supporter que le départ des Frères. En juillet 1863, l'abbé John Cameron (futur évêque d'Arichat), alors curé d'Antigonish, est appelé à Arichat et nommé recteur de la cathédrale. Qu'advient-il de l'abbé Girroir? Pourquoi est-il supplanté, à un âge si jeune? Il n'a que 38 ans!

Le 15 juillet 1863, en effet, Mgr MacKinnon est présent aux examens du couvent et de l'école des Frères. Il profite de cette occasion pour annoncer une grande nouvelle: le Petit-Arichat (aujourd'hui Arichat-Ouest) est détaché d'Arichat et devient une paroisse distincte, et c'est l'abbé Hubert Girroir, curé de la paroisse mère, Arichat, depuis dix ans, qui en sera le premier curé! Cette nouvelle paroisse, qui portera désormais le nom d'Acadieville, n'est qu'un petit village, à peine organisé. Il n'y a pas encore d'église, seulement le couvent bâti l'année précédente par l'abbé Girroir, où il doit installer des religieuses enseignants et dont l'étage sert de local pour la célébration de la messe en attendant la construction de l'église. Le voilà donc, comme l'a dit Pascal Poirier, "violemment relégué à Acadieville, petite paroisse non encore organisée".

Pour l'abbé Girroir, patriote sincère voué au service des siens, c'était la déchéance, l'humiliation, presque le déshonneur! On peut facilement imaginer l'état d'âme de ce prêtre zélé, à la suite d'une disgrâce aussi humiliante! Le voilà donc dans la situation d'un chef aimé qui, par un ensemble de manigances et d'intrigues, se trouve inopinément supplanté par un autre. Tels devaient être les sentiments qui s'agitaient dans l'âme de ce grand serviteur de Dieu et de la patrie. Mais le pauvre homme devait connaître bien d'autres épreuves dans le cours de sa vie relativement brève.

A peine est-il rendu à Acadieville que les difficultés recommencent. Trois frères des Ecoles chrétiennes avaient été envoyés dans cette paroisse pour y faire de l'enseignement. Naturellement, l'abbé Girroir invite ses paroissiens à envoyer leurs enfants à l'école des Frères. Certains refusent, et il en résulte une division au sein de la paroisse. Les habitants du Grand-Ruisseau (aujourd'hui Port-Royal) décident d'organiser leur propre école, et déclarent une guerre ouverte aux Frères et à l'abbé Girroir. Les affaires en sont là, lorsque, au bout de trois ans, l'évêque visite sa nouvelle paroisse, soit à l'été de 1866. Il faut certaines constations: 1° Il n'y a pas encore d'église; 2° la paroisse a une dette de 500 livres; 3° les paroissiens sont divisés en deux groupes: ceux qui veulent construire une grande école et retenir les services des Frères; ceux qui insistent pour qu'on construise d'abord une église. L'abbé Girroir se déclare en faveur du premier groupe. Problème délicat, que l'évêque doit résoudre. Il consulte son recteur, et de commun accord, ils donnent leur appui au groupe qui s'oppose aux désirs du curé. Mgr MacKinnon donne ensuite

ses instructions à l'abbé Girroir: s'occuper immédiatement de la construction d'une église. A cette fin, l'évêque choisit l'emplacement de la future église et achète un terrain devant servir de cimetière; il fait don aussi de 25 livres à la paroisse. L'abbé Girroir promet de mettre à exécution les ordres de l'évêque.

L'année suivante, autre grand dérangement dans la vie de l'abbé Girroir. Mgr MacKinnon lui signifie ce qui équivaut à un ultimatum: en vue, selon le raisonnement de l'évêque, d'établir la paix et l'harmonie dans la paroisse, le curé d'Acadieville sera remplacé, le 2 juin 1867, par un autre prêtre acadien, et pour sa prochaine cure, il aura le choix entre deux paroisses.

Profonde déception de l'abbé Girroir. Exaspération! Cette fois, il ne peut contenir ses sentiments. Il en appelle à l'archevêque Connolly, d'Halifax. Il déclare la guerre à son évêque et à ses partisans; le jour de l'Ascension, le 30 mai, il prononce un sermon dans lequel il dénonce l'attitude de Mgr MacKinnon. Une assemblée a lieu. Ceux qui y assistent déclarent ne vouloir accepter d'autre prêtre à Acadieville que l'abbé Girroir, et décident de fermer le lieu du culte et le presbytère en attendant une décision de Rome à ce sujet.

Le nouveau curé, l'abbé Magloire Turcotte, arrive au jour fixé, mais trouve l'église et le presbytère fermés. L'abbé Girroir et ses Frères se mettent en route pour Halifax, sur l'ordre de l'archevêque Connolly. On peut imaginer quel résultat eut cette visite quand on connaît les sentiments de l'archevêque à l'égard des Acadiens et de leur cause.

La querelle entre l'abbé Girroir et son évêque fut de courte durée et leur réconciliation ne se fit pas attendre. Mais son nouveau déplacement est une sorte d'exil, puisqu'il doit s'en aller à Chéticamp, dans le nord du Cap-Breton. C'est en juin 1867, année de la Confédération.

A Chéticamp

L'abbé Girroir héritait d'une paroisse qui avait été passablement négligée à cause des fréquents changements de curés, mais le nouvel arrivé n'était pas homme à se laisser abattre par les difficultés. Il se mit résolument à l'oeuvre, bien déterminé à "relever" cette paroisse, comme il s'était promis de relever le peuple acadien, en général. Dans son sermon inaugural à ses paroissiens, il le fit savoir en termes non équivoques: "Je suis envoyé pour mener la paroisse, et je la mènerai", dit-il. Il passera huit ans à Chéticamp, à l'exception de l'hiver 1869-1870, alors qu'il s'absente pour prendre un congé qu'il avait d'ailleurs solli-

cité et obtenu. Laissons ici la plume au Père Anselme Chiasson, qui a si bien résumé l'activité de l'abbé Girroir à Chéticamp:

"Dès son arrivée, il se préoccupa de la question des écoles. Aussi, profitant de ce que la loi de 1864 avait d'avantageux, il vit à couvrir la paroisse d'écoles neuves, dont deux grandes: 'la grande école du havre' et 'la grande école du Plateau'.

Grâce à la direction sage et à la charité débordante de cet homme énergique, les abus de boisson et autres furent vite réprimés et les bonnes volontés encouragées. La paroisse connut un regain de vie religieuse intense et l'intégrité de mœurs de ses plus beaux jours.

Homme de puissante envergure, il avait à cœur l'avenir économique de Chéticamp, tout comme l'avancement spirituel de ses ouailles. Il se rendit compte de l'importance que prendrait le havre de Chéticamp si la baie était rendue navigable par le creusage d'un chenal d'entrée. Il multiplia les démarches à cette fin et obtint du gouvernement fédéral le creusage de ce chenal en 1874. Le résultat tangible fut que la baie de Chéticamp devint aussitôt l'un des plus beaux havres des Maritimes assurant un abri contre tous les vents. Peu à peu, la Pointe à l'autre bout de l'Île, fut délaissée comme havre de pêche et comme centre de commerce. La géographie démographique de Chéticamp a complètement changé et le havre actuel est devenu l'un des plus importants et l'un des plus populaires du comté.

A cette époque, alors que l'information était plus difficile, le peuple moins bien renseigné et les questions politiques non moins importantes, le pasteur devenait le grand conseiller de ses ouailles, même en politique. La paroisse votait le plus souvent au gré du curé. Aux élections fédérales de juillet 1872, le Dr Hugh Cameron, de Mabou, se présentait comme candidat du comté contre Samuel MacDonnell. La Confédération canadienne demeurait encore un sujet brûlant. Cameron mena sa campagne électorale contre la Confédération, tandis que MacDonnell appuyait le nouveau régime. Le Père Girroir prit fait et cause pour M. Samuel MacDonnell. Or, le Dr Cameron était le cousin, paraît-il, de l'évêque coadjuteur et avait son appui. L'affaire eut des suites: le Père Girroir fut nommé à une autre cure dans un autre comté. Les Cameron portaient le sobriquet de rouges. A son dernier sermon, le Père Girroir aurait dit à ses gens: "Je regrette de partir, mais je pars à cause de la tête rouge, rouge comme un boeuf rouge." Et il pleurait.

Une fois sorti du havre, sur le bateau du vieux Prudent Chiasson qui l'emmenait et emportait ses effets, il aurait dit: "Pour retourner avec le monde de Chéticamp, je coulerais tout ce que j'ai ici."⁷

A Havre-à-Boucher

L'abbé Girroir, condamné, semble-t-il, à errer toute sa vie, est donc de nouveau déplacé, en 1872, par son supérieur, cette fois, le nouvel évêque d'Arichat, Mgr John Cameron. Il ne fait que changer de place avec l'abbé Pierre Fiset, à ce moment-là curé de Havre-à-Boucher. Ce dernier déplacement comporte peut-être pour lui une certaine consolation, car Havre-à-Boucher, où il finira ses jours, n'est qu'à quelques milles de sa paroisse natale, Tracadie. Il y passera les quatorze dernières années de sa vie, soit jusqu'en 1884, année de sa mort.

7. Anselme Chiasson, CHETICAMP, Moncton: Aboiteau, 1961, 141-142.

L'événement le plus important peut-être à signaler pendant son séjour dans cette paroisse a été la reconstruction du clocher de l'église. Les travaux durèrent trois mois et furent effectués par treize ouvriers, mais la dépense globale ne se monta qu'à \$727.53. Il faut dire qu'à cette époque, l'ouvrier travaillait pour 10 cents l'heure, ou pour un dollar par journée de 10 heures.⁸

Sa grandeur d'âme

L'abbé Girroir fut un grand patriote, un digne et fier Acadien, mais il ne fut jamais un fanatique. On ne peut mettre en doute la noblesse, la pureté de ses intentions. Il voit les siens bafoués, ignorants, pauvres et faibles, et de ce fait dans l'impossibilité d'accéder aux hautes fonctions, tant ecclésiastiques que civiles; les anglophones, si peu nombreux soient-ils, accaparent à leur profit tous les postes de commande. Les Acadiens, eux, sont toujours réduits à la portion congrue. Pour ne citer que quelques exemples: sur 21 instituteurs qui enseignent dans les écoles du diocèse, vers les années 1857-1862, on ne trouve qu'un seul Acadien, Rémi Benoît, de Descousse. Le conseil d'administration de l'Académie d'Arichat se compose de quatre laïcs; un seul est Acadien, Henri Martel. Au collège-séminaire Saint-François-Xavier, qui vient d'ouvrir ses portes, à Antigonish, sur neuf professeurs, un seul Acaden, Charles-Pierre Martel, qui n'enseigne que deux heures par semaine sur un total de 169 heures! Trois évêques se sont succédés au siège épiscopale d'Arichat, de 1844 à 1876: Fraser, MacKinnon, Cameron. Aucun Acadien. Arichat était un village acadien, fondé par des Acadiens. En 1860, on comptait 30 prêtres au Nouveau-Brunswick; il n'y en avait que sept de langue française: Antoine Gosselin, Grande-Digue; F.-X. Babineau, Barachois; Joseph Pelletier, Richibouctou; Ferdinand Gauvreau, Tracadie; Joseph Paquet, Caraquet; Charles Sivéron, Sainte-Luce (Madawaska); Stanislas Lafrance, Memramcook.

Pour l'abbé Girroir, les Acadiens devaient se libérer de leur servitude, sortir de leur abjection; ils devaient assumer, dans le gouvernement de l'Eglise, et du pays, leur juste part de responsabilité. N'était-il pas temps qu'ils émergent de l'ombre, qu'ils se manifestent enfin sous leur vrai jour, qu'ils deviennent des citoyens de plein droit! L'abbé Girroir avait juré de consacrer sa vie à leur relèvement. Mais relèvement ne devait pas être synonyme d'assimilation, d'anglicisation, de soumission abjecte à la loi du plus fort. Se relever, cela voulait dire pour l'Acadien, grandir tout en restant lui-même, en conservant jalousement sa langue, ses coutumes et traditions, sa culture, en se félicitant sans cesse de son appartenance à la race acadienne, à cette race qui la première avait colonisé l'Acadie, mais qui par la suite avait été bannie de ses foyers, spoliée; qui avait, aux mains d'une poignée

8. Johnston, A History of the Catholic Church in Eastern Nova Scotia, II, 536.

de barbares, subi le martyre de l'affreuse déportation, sans périr dans la terrible tourmente.

"L'Eglise n'eut rien tant à cœur que d'amener les peuples à vivre en paix, dans la justice et la charité. Mais jamais, à cette fin, il ne lui est venu à l'idée d'exiger d'eux le sacrifice de leur entité ethnique. Non seulement elle a toujours proclamé, défendu, au besoin leur droit à l'existence, mais elle s'est souvent fait une obligation de les soutenir dans leurs justes revendications."⁹

Peut-on tenir rigueur à l'abbé Girroir de s'être tourné contre son évêque, à la suite de la double humiliation publique que lui avait infligée l'évêque MacKinnon, en le congédiant d'abord d'Arichat et ensuite d'Acadieville, le traitant en somme comme un simple enfant d'école insubordonné. Y a-t-il lieu de s'étonner que, sous l'accablement d'une humiliation injustifiée, il n'ait pu à un certain moment réprimer un mouvement de révolte, et qu'il ait cherché à mordre la main de celui qui le frappait. La patience a ses limites. Et puis, c'est l'évêque Cameron qui le limoge à son tour, en l'enlevant à l'affection de ses chers Chéticantins. Malgré ces avanies, l'abbé Girroir n'en garde pas rancune. En 1865, Mgr MacKinnon se fait vieux, il veut qu'on lui donne un coadjuteur, et le coadjuteur qu'il désire n'est nul autre que le recteur de la cathédrale, l'abbé John Cameron. L'abbé Girroir qui, deux ans plus tôt, avait été supplanté par l'abbé Cameron à la cure d'Arichat, se déclare favorable à l'idée de l'évêque. Il écrit même au Cardinal-préfet de la Propagande, insistant pour que Rome se rende aux désirs de Mgr MacKinnon. Ajoutons, toutefois, qu'il voyait une raison spéciale pour appuyer cette candidature: il craignait que si l'abbé Cameron n'obtenait pas ce poste, l'archevêque Connolly, d'Halifax, bien connu à cause de ses sentiments antifrançais et antiacadiens, ne nomme un Irlandais à sa place: de deux maux, il faut choisir le moindre.

Dans les conditions où a vécu l'abbé Girroir, nul autre qu'un saint n'aurait pu exercer son ministère sans se révolter, et l'abbé Girroir était un saint; il était soutenu par sa foi intense et un patriotisme ardent et éclairé.

En 1876, Pascal Poirier, originaire de Shédiac, ardent patriote lui aussi et fonctionnaire à Ottawa, faisait une tournée de cinq mois dans les provinces Maritimes "pour me renseigner, dit-il, sur la situation de mes compatriotes". A cette occasion, il rendait visite au curé de Havre-à-Boucher. Il en parle dans ses Mémoires:

"Je me rendis de Pomquet à Havre-à-Boucher, belle et grande paroisse française, dont M. Girroir, frère de mon hôtelier, était curé.

Ce M. Girroir, un colosse, est l'une des plus belles figures que j'aie rencontrées de toute ma vie.

Intelligence très cultivée, grand patriote acadien, spirituel comme j'ai peu vu d'hommes, curé tout aux devoirs de sa charge, il mériterait

9. LA VOCATION DE LA RACE FRANCAISE EN AMERIQUE, p. 12. Citation d'Antoine Richard, dans VIE FRANCAISE, no 1, oct. 1946, p. 31, sans indication de nom d'auteur.

d'avoir sa biographie, comme le Père Sigogne, apôtre de la Baie-Sainte-Marie, comme M. Lafrance, comme le Père Lefebvre, ont la leur.

Je demeurai trois jours à son presbytère, à l'entendre raconter les luttes inégales, et, du meshui, désespérées, des Acadiens du diocèse d'Antigonish¹⁰ pour la conservation de la "douce langue de France".

Il avait été longtemps curé d'Arichat, à l'île Madame au Cap-Breton, où il avait fait venir de Montréal les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame, pour y ouvrir un couvent. Il avait, aussi, fondé une Académie pour garçons, qu'il confia aux Frères des Ecoles chrétiennes.

Un beau jour, Mgr Cameron, évêque diocésain, avait fermé l'Académie et renvoyé les Frères, et avait en même temps, fait défense aux Soeurs d'enseigner le français. Lui-même, il avait été exilé à Havre-à-Boucher.

Aucune parole d'amertume ne tomba de ses lèvres contre Mgr Cameron.

J'essayais, me dit-il, de sauver ce qui reste de notre malheureuse nation, et j'ai été brisé comme verre. De grosses larmes coulaient de ses yeux, en me racontant cela. — Je vais tout de même y aller à Arichat, lui dis-je. Je suis un laïc; ils ne peuvent rien me faire. (D'avoir vu pleurer cet homme, ce prêtre, ce héros, ce saint, m'avait jeté hors de moi-même). — C'est bien inutile, me dit-il, la persécution s'étend aux laïcs aussi bien qu'à nous. On ne veut pas que nous nous relevions, voyez-vous.

Aux dernières élections fédérales, Rémi Benoit, un Acadien instruit, le plus considéré de tout le comté de Richmond, a été battu par M. Flynn, un Irlandais catholique, savez-vous comment? Les prêtres, sur un ordre donné, sans doute, par leurs supérieurs ecclésiastiques, sont aller de porte en porte caballer contre lui. M. Benoit, homme intègre, estimé de tout le monde, Anglais et Français, était notre chef politique, notre espoir. . . Retournez chez vous, mon pauvre Pascal, notre cause est perdue. Le ciel et la terre sont contre nous, le ciel représenté par le clergé irlandais."¹¹

Dans une lettre qu'il m'adressait, en date du 20 mai 1929, il exprime ses sentiments à l'égard de l'abbé Girroir, à peu près dans les mêmes termes:

"Vous me demandez si je suis jamais allé à l'île Madame? J'ai passé là, en 1876, trois semaines, qui comptent parmi les plus intenses de ma vie.

Je faisais la tournée de l'Acadie, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, île Saint-Jean et Cap-Breton, — cinq mois, pour me renseigner sur la situation de mes compatriotes et leur distribution.

J'avais passé trois jours à Havre-à-Boucher, avec l'abbé Girroir, l'une des plus hautes, des plus belles âmes de patriote que la terre acadienne ait produites, et ce martyr m'avait mis au courant. Il venait d'être renvoyé d'Arichat par Mgr Cameron pour avoir fondé une Académie où le français était enseigné. Le mot d'ordre, donné par Mgr Connolly, archevêque de Halifax, était de faire disparaître la langue française en Acadie. . . J'en aurais, hélas! trop à dire là-dessus.

Je l'ai vu, moi tout jeune homme, pleurer à chaudes larmes, le cher grand homme."

Pascal Poirier a prononcé aussi les paroles élogieuses suivantes à l'égard de son vieil ami, l'ancien curé de Havre-à-Boucher:

"M. Hubert Girroir, natif de Tracadie, à la Nouvelle-Ecosse, et ordonné prêtre à Québec, en 1853, n'est pas le précurseur immédiat du

10. Alors diocèse d'Arichat.

11. "Mémoire de Pascal Poirier", Société historique acadienne, 33e Cahier, 1971, p. 108-9.

L'abbé Hubert Girroir (1825-1884)

P. Lefebvre, mais il était digne de l'être. De tous les prêtres acadiens de la Nouvelle-Ecosse, c'est lui qui fit les efforts les plus grands et les plus généreux, mais hélas! infructueux, pour établir parmi les siens des raisons d'éducation. Homme de coeur et de beaucoup d'esprit, prêtre zélé, patriote convaincu, il avait fait de sa vie deux parts: l'une mise au service des autels et des âmes, l'autre vouée à l'établissement d'écoles, d'académies et de couvents où le français serait enseigné. Il entreprenait là ce qui était alors fatalment irréalisable, à la Nouvelle-Ecosse, pour un curé français. Saint Paul lui-même y eût échoué. Mais il vaut mieux ne pas évoquer des souvenirs contemporains pénibles à raconter. Non est hic locus.

La renommée de ses travaux et de ses infortunes était parvenue jusqu'au Nouveau-Brunswick, où son père, le capitaine Joseph Girroir, avait des amis. J'allai moi-même, au sortir de mes classes, le visiter. Un profond découragement s'était emparé de lui; il désespérait presque de la conservation de la nationalité française à la Nouvelle-Ecosse; mais, apprenant le solide succès du collège du P. Lefebvre, il les bénit l'un et l'autre et prononça son *Nunc dimittis*.

La dernière fois que je le vis, ce fut en 1882, à la distribution des prix du collège de Saint-Louis, au Nouveau-Brunswick. Il était venu, comme il l'avait fait plusieurs fois pour Memramcook, s'assurer par lui-même des progrès du collège de M. l'abbé Richard, et prodiguer ses encouragements au jeune fondateur.

Les exercices de fin d'année, mi-partie en langue anglaise et mi-partie en langue française, eurent un grand succès. L'établissement paraissait solidement assis. Mais à la fin de la séance, Mgr l'évêque de Chatham, présent aux exercices, le condamna pour des raisons qu'il est préférable de ne pas répéter ici, quoiqu'elles fussent alors publiquement alléguées. M. Girroir, après un plaidoyer aussi habile que touchant en faveur du collège et de son fondateur, voyant la partie perdue, s'en retourna, le désespoir dans l'âme, à sa cure de Havre-à-Boucher, où il mourut peu de temps après. Il n'avait pas encore soixante ans.¹²

L'abbé Hubert Girroir mourut le 25 janvier 1884. Il n'avait que cinquante-huit ans et demi. Il appartenait à la septième génération des Girroir établis au Canada, à compter de l'ancêtre François, de Port-Royal.

Lucerne, Québec

Ephrem Boudreau

12. LE PERE LEFEBVRE ET L'ACADIE, I. c. p. 96-97.

PIERRE-AMAND LANDRY THE JUDGE

Pierre-Amand Landry achieved many firsts in the interests of his people during his lifetime. Usually his political accomplishments are cited as examples of that Acadian political coming of age of which he was an integral part. The son of the first Acadian to sit in the New Brunswick Legislative Assembly, Pierre Landry was the first of his people to hold a ministerial post in that Legislature and one of the first Acadian Members of Parliament. In addition to his political activities, Landry was instrumental in the organization of the first Acadian National Convention held at Memramcook in 1881, in the appointment of the first Acadian senator, Pascal Poirier, in 1885, and in the long and involved struggle for the nomination of the first Acadian bishop, A. E. Leblanc, in 1912.

It was, however, as the first Acadian to be received at the New Brunswick Bar that Landry exerted his greatest influence among his fellow Acadians. A bilingual lawyer who could ably defend the legal rights of the Acadians was an important element in the development of a national self-confidence. In his capacity as an advocate, Landry came into contact with the general Acadian public in a more direct and personal way than he did as a politician. It was as a lawyer that he won their confidence and came to understand their aspirations and their fears. It was as a lawyer that he was able to protect those rights to which, as a politician, he helped to give a statutory basis.

Like many ambitious lawyers, who are also politicians, Pierre-Amand Landry looked forward to a seat on the Bench of his native province. His effort to achieve this position presents the student of the history of the Maritimes with an interesting picture of the patronage system in the late nineteenth century and a fascinating study of the ethnic and religious tensions which existed in New Brunswick at that time.

I

Pierre-Amand Landry was born on the 1st of May, 1846, to Amand Landry and Pélegie Caissie. Like his father, grandfather and great-grandfather before him, Landry lived in the Memram-

Pierre-Amand Landry, the Judge

cook valley all his life. The first years of his education were spent at the local parish school. When he was about thirteen years old he was enrolled in the Grammar School section of the Fredericton Collegiate, where he continued his studies. Recognizing the limitations of the West Memramcook school, Amand Landry probably hoped to protect his son's future interests by sending him to an English-language school that offered a more extensive and thorough classical education. Such an experience would enable his son to compete more successfully in the English-speaking world in which he would have to live. For four years Pierre-Amand Landry resided in Fredericton, during which time he acquired his great facility in English and nurtured the hope of one day sitting on the government side of the provincial legislature.

Upon graduation from the Grammar School, Landry chose to enter the teaching profession, acquiring a third class teaching permit in October 1862. But, he had no intention of spending his life teaching in the parish schools at Memramcook or Cap Pelé. On the contrary, he saw teaching only as a means of earning sufficient money to enable him to continue his education at the college level. Consequently, when R. P. Camille Lefebvre opened the doors of the bilingual, classical Collège Saint Joseph on the 10th of October, 1864, Pierre-Amand Landry was among the first students to register. The young Landry had his own reasons for seeking further education. It seems clear that he had made up his mind to follow a political career. After all, politics were very much to the fore; and no young man with Landry's background could ignore the great issues of the day — maritime union, confederation with Canada. The 1860's were exciting years and a young intelligent Acadian like Landry would be anxious to prepare himself for the future. What better way to do so than by availing himself of the opportunities afforded by St-Joseph for a formal classical education? It would lead him to the profession of law, that familiar path to a political career.

In the spring of 1867, Pierre-Amand Landry left St-Joseph College to enter the law office of Albert J. Smith in Dorchester. The leader of the anti-Confederate party in New Brunswick, Smith had been defeated in 1866 and was now free to devote more time to his profession and to instructing his twenty-one year old articled clerk. Smith was a good teacher, both in the theory of the Common Law and in the practical side of politics. Finally, in 1870, he had the satisfaction of seeing Pierre-Amand Landry admitted to the provincial Bar. It was an historic occasion. Landry was the first Acadian to be received at the Bar and the Acadians were proud of him. Not long afterwards he opened an office in the shire town of Westmorland county, Dorchester.

Within several years Landry found himself involved in a legal case which threw the spotlight of public attention upon him.

The case arose out of the troubles in the northern part of the province known as the Caraquet Riots. These so-called "riots", which were the sequel to the adoption of the Common Schools of 1871, resulted in the death of two men, a Catholic Acadian, Louis Mailloux, and an English Protestant, John Gifford. The circumstances which led to the riots are not central to this paper; it is sufficient to note that on the evening of the 27th of January, 1875, or "Bloody" Sunday, as it became known, eighteen Acadians were arrested on charges of murder and riot.¹

Immediately the Catholic population, Acadian and Irish alike, rallied to the support of the prisoners. Pascal Poirier set out to raise funds and Kennedy Burns, a member of the provincial legislature for Gloucester county, set out to find a lawyer who would undertake the defence of the prisoners in court. A well-known criminal lawyer, Samuel R. Thompson of Saint John accepted the case, and to assist him an appeal was made to the young Acadian lawyer in Dorchester. Despite his limited experience, Pierre-Amand Landry was an obvious choice. He had already built up a good practice in Westmorland and was trusted by the Acadians. Landry's role in the Caraquet case — it was tried in Bathurst — was not inconsiderable. Thompson was obliged several times during the trial to absent himself from the court, and Landry was left in charge of the case. He presented his arguments with a sense of personal involvement and an understanding of the Acadian point of view, of which Thompson would have been incapable. The *Moniteur Acadien* spoke highly of his conduct of the case of the Caraquet rioters and his work on behalf of the prisoners.² Judge John Campbell Allan, after hearing the evidence and the arguments, ruled that the case should be referred to the provincial Supreme Court. In the end the charges were finally dismissed and the prisoners were given their freedom.

During the next decade Pierre-Amand Landry was increasingly before the public eye. Even before he had passed his bar examinations he had thrown himself into politics. In his first electoral campaign, in June 1870, he had won a seat for Westmorland county which his father had held since 1846. Nevertheless, political involvements did not seriously upset his practice. It seems to have thrived despite his absence in Fredericton as a member of the provincial legislature. The majority of his clients were Acadians from the Memramcook valley region, but English-speaking clients were not unusual. As the years went by, Pierre Landry acquired a reputation as an understanding and candid lawyer; and by the mid 1880's he was regarded generally as one of the leading criminal lawyers in the province. In 1882 he was made a Queen's Counsel. Blessed as he was with the ability to

1. For details see G.F.G. Stanley, "The Caraquet Riots of 1875", *ACADIENSIS*, Autumn, 1972, 21-38.
2. *MONITEUR ACADIEN*, 25 novembre, 1875.

Pierre-Amand Landry, the Judge

think quickly and to present his arguments lucidly and coherent-
ly, he was always popular in the court-room. According to the
Canadian Biographical Dictionary and Portrait Gallery of Eminent and Self-Made Men, published in 1881, Pierre Landry's
"reputation as a lawyer both as to attainments and talents is
highly creditable, and being studious and ambitious, he is a
growing man".³

A growing man, yes; politically as well as professionally. An
ambitious politician who believed that he might better serve
Acadian interests in the larger national political arena at Ottawa,
Landry ran and was elected as the federal member for Kent in
the by-election of September 1883. The moment he arrived in
Ottawa, Pierre Landry became the object of numerous rumours,
particularly in the English language newspapers of New Brun-
swick. Many claimed that he was aiming at a ministerial appoint-
ment; others stated that he was really working for a seat on the
provincial Supreme Court. Neither rumour was without founda-
tion. Early in his career, Landry had made it clear that, in his
opinion, it was a matter of political justice that there should be
an Acadian judge in New Brunswick and an Acadian federal
Cabinet Minister.

The Acadians shared Landry's view. By 1880 they numbered
some 50,000, and as a growing force in New Brunswick, felt
themselves deserving of political recognition. When Judge Edward
Williston of the County Court of Northumberland, Gloucester
and Restigouche resigned in 1881, the **Moniteur Acadien** of Shédiac,
suggested that the elevation of Pierre-Amand Landry
would be viewed with favour not only by "les justiciables du
circuit intéressé, mais plus spécialement par les cinquante mille
Acadiens de la province".⁴ Nothing came of the suggestion. Not,
at least, at that time. But, the idea of an Acadian judicial appoint-
ment became firmly rooted in the minds of the Acadian leaders.

It is interesting to note that early in January 1882, the
Conservative Fredericton Capital published an article supporting
the Acadian demands, claiming that, "to a French judge might
be entrusted the trial of suits arising in counties chiefly inhabited
by the French. Not only would this give the French greater
confidence in the judiciary, it would also be a graceful compliment
to them . . .".⁵ The Moncton Weekly Transcript, which had always
opposed Landry politically, rejected the idea. Pierre Landry, the
editor maintained, was unfit for such a high office: "His abilities
are certainly not of the first class. He gives no evidence that he
possesses a legal mind, but on the contrary, has exhibited narrow
views and a treacherous and vindictive spirit . . .".⁶

3. THE CANADIAN BIOGRAPHICAL AND PORTRAIT GALLERY OF EMINENT AND SELF-MADE MEN Quebec and the Maritime Provinces Volume (Toronto, 1881), 629.
4. MONITEUR ACADIEN, 10 mars 1881.

The defamatory statements of the Transcript carried little weight as far as Landry was concerned. He had heard and endured them all before. Therefore, when Judge George Duff died in December 1882, Landry had no hesitation in writing to Sir John A. Macdonald reminding him of the Acadian hopes for an Acadian appointment. In his emotional and somewhat florid style, Landry informed the Prime Minister that, "the Acadian race of the Maritime Provinces will, I know, forever keep you in their memory as the leader whose goodwill was first to recognize their existence. . .".⁷ Macdonald would not, however, yield to Landry's appeal. Landry, he believed, was much too useful a man to the federal Conservative Party to lose him to the New Brunswick Bench. After all, he was only thirty-six years old in 1882, and during the past decade, had proven his ability consistently to win a seat for the Conservatives. That is probably why Macdonald replied to Landry:

It certainly never occurred to me that you would be an aspirant to the position. You are so important to the administration and to the party. . . No one appreciates more than I do the claims of the Acadian race to recognition. You can, however, be of much more service to them as a member of Parliament. I cannot help thinking that it would be a great mistake for a young man like you in full energy of health and strength, mentally and physically to shelve yourself on the Bench.⁸

With this answer from his political chief, Landry had to rest content. Preferment would ultimately come, perhaps in the form of a cabinet post, perhaps as a judicial appointment. Meanwhile, he would have to concentrate his efforts on holding his Kent County seat for the Conservative party.

Nevertheless, the Acadian member for Kent did not abandon his hopes for recognition for his years of loyal service to the Conservative cause. By the end of 1885, however, he was wondering whether his chances of becoming a judge were not better than those of becoming a federal Minister. He knew something of the delicate balance of race and religion that was the feature of every Canadian Cabinet. He had hoped that he might be asked to fill the vacancy created by the resignation of Samuel Leonard Tilley in 1885; but he wondered if Macdonald could afford to replace a Protestant with a Roman Catholic, especially since John Costigan, the Irish Roman Catholic from Victoria county was already in the Cabinet. Recognizing the basic facts of federal political life, Landry finally informed Macdonald, in September 1885, "my religion appears to be a political disqualification under the present circumstances. . . Frankly, I appreciate such a consideration in a country like ours. . . I do look for a vacancy on

5. WEEKLY TRANSCRIPT, January 17, 1881.

6. IBID.

7. P.A.C., Macdonald Papers, MG 26 A Vol. 26, 9941: Landry to Macdonald, December 20, 1882.

8. IBID., MG 26 A 1 (e) Vol. 525, Pt. 1, 44, Letterbook Vol. 22, Pt. 1: Macdonald to Landry, December 26, 1882.

Pierre-Amand Landry, the Judge

the Bench. . . I will be content to know that you will favour me when it comes.”⁹

Pierre-Amand Landry’s arguments for the appointment of an Acadian to the New Brunswick Bench were just and reasonable. He could point to the considerable increase in the Acadian population — sufficient certainly to justify the appointment of one of theirs as a judge. He could point, too, to the poor quality of the court interpreters whose inability to translate the nuances of the French language had, on more than one occasion, acted to the disadvantage of Acadian litigants. This he had found to be true in the case of the Caraquet rioters. Were there not English-speaking judges for the English-speaking minority in Quebec? Why, then, should there not be French-speaking judges for the French-speaking minority in New Brunswick? The *Moniteur Acadien* complained bitterly that “trop longtemps la persécution, le despotisme et les injustices . . . ont pesé sur les braves Acadiens. Ils ont droit à l’émancipation . . . ils ont besoin d’un juge acadien.”¹⁰

The question of the appointment of an Acadian judge came up again in 1885. Early in February of that year, Judge John W. Weldon died. Lobbying for the vacancy began almost immediately. There were four principal candidates; Daniel Hanington, who had the support of Samuel Leonard Tilley; County Court Judge G. Watters, who was backed by John Costigan; W. H. Tuck, a lawyer from Saint John who was favoured by the Conservatives of that city; and Pierre-Amand Landry, who had the tacit support of the Hon. Hector Langevin. Interestingly enough, the *Ottawa Citizen*, in an editorial discussing the question of the New Brunswick judgeship, suggested that the most acceptable candidate was Pierre-Amand Landry. “French Roman Catholics should have preference over English Roman Catholics,” the editor wrote, “The want of French judges means inconvenience and miscarriage of justice.” “Despite what may have appeared as inspired support, Landry was passed over in favour of William H. Tuck. Tuck’s appointment to the Supreme Court of New Brunswick may have pleased the provincial Conservatives, but there is no doubt that the Acadians were both disappointed and aggrieved. It would be difficult for the federal government to pass over an Acadian candidate when the next judicial appointment should arise, at least without fear of the loss of Acadian votes in the next federal election.

At this point Landry became even more demanding. He had set his heart on a judgeship and pressed his claims upon Macdonald and his cabinet. In March, 1887, he wrote quite bluntly,”

9. IBID., MG 26 Vol. 39, 15407-15409: Landry to Macdonald, September 5, 1885.

10. MONITEUR ACADIEN, 11 décembre 1884.

11. OTTAWA CITIZEN, February 14, 1885.

I got news of the serious illness of Judge A. R. Wetmore of this province. . . Should he die. . . consider me. . ."¹² At the same time he informed the Hon. John Thompson, Minister of Justice," I am in politics seventeen years and my means are very limited. My health even is not what it has been. . . Unless there be a sure chance of my getting into the cabinet within a year, I want to get the nomination to succeed Wetmore. . ."¹³ Again in 1889, he wrote to Macdonald, pointing out that, in view of "my having been nineteen years in politics, of the position I occupied in local politics and in addition to the large Acadian element in this province who have so consistently supported you, I feel deeply humiliated if my claims are passed over at this time".¹⁴

By 1889, ill health had persuaded Landry that he would have to abandon political life and return to private practice. The mental depression suffered by his wife also demanded that he return to New Brunswick. Thus when, in 1890, Bliss Botsford, The County Court Judge for Westmorland died, Sir John Macdonald had no reason to deny Landry the appointment he had so frequently solicited. There was, after all, no one who could deny that he was the most obvious and deserving man to fill Botsford's vacancy. It was as politic as it was logical for the Conservatives, federal and provincial, to support Landry's appointment to the County Bench. In so doing, they could claim, not only that they were rewarding Landry for his long political service, but also that they were paying tribute to the people whom he represented. From Macdonald's point of view the Landry appointment would go far towards holding the Acadian vote in New Brunswick.

On April 15, 1890, Pierre-Amand Landry became the first Acadian judge to sit on the Bench in the Maritime Provinces. His salary was set at \$2,000 per annum, \$400 less than that received by a Member of the provincial legislature.¹⁵ It was a particularly popular appointment with the Acadians and many, including Landry himself, believed it to be a stepping-stone to a Supreme Court judgeship. Congratulations were sent to him from all parts of Eastern Canada and Quebec. The Acadian organ, *Le Moniteur Acadien*, was strong in its praise of Landry's nomination to the Bench:

La nomination de M. Landry rencontre l'approbation unanime. On n'a qu'une voix pour reconnaître les éminentes qualités qui le recommandaient au choix que le gouvernement vient de faire. Ses connaissances légales, son esprit calme et réfléchi, son impartialité, ses qualités publiques et privées, ses rapports intimes, depuis nombre d'années . . . tout concourt en un mot à rendre populaire son élévation au banc de la cour . . .¹⁶

-
12. P.A.C., Macdonald Papers, MG 26A Vol. 439, 217197: Landry to Macdonald, March 9, 1887.
13. IBID., Thompson Papers, MG 26 D Vol. 50, 5465: Landry to Thompson, March 8, 1887.
14. IBID., Macdonald Papers, MG 26 Vol. 473, 235616: Landry to Macdonald, May 23, 1889.
15. Department of Justice, Ottawa, REGISTER, Letterbook #90, 478: Thompson to Deputy Minister of Finance, May 12, 1890.
16. MONITEUR ACADIEN. 18 avril 1890.

Pierre-Amand Landry, the Judge

Pierre Landry's elevation to the Bench was celebrated at a special dinner given by the Hon. Costigan on April 16, 1890. Held in Ottawa, the dinner was attended by many of the leading members of the Conservative Party including John A. Macdonald, Hector Langevin, Adolphe Caron, George A. Foster, Josiah Wood, Robert D. Wilmot, J. A. Chapleau and Pascal Poirier. Numerous congratulatory speeches were given, the most impressive of which was that delivered by the Prime Minister. Approaching the end of his own life, the seventy-five year old Macdonald praised Landry for his service to his country and people. In conclusion, Macdonald announced with characteristic tact and probable sincerity that, "Pierre Landry est l'un des hommes publics les plus distingués et les plus charmants qu'il m'ait été donné de connaître dans ma carrière".¹⁷

II

Pierre-Amand Landry's nomination to a judgeship did not lessen his life long devotion to the advancement of the Acadian people. Although no longer actively a part of the political world, he was still highly regarded by the Acadians and generally recognized as one of the most influential Acadian leaders in the province of New Brunswick. Nevertheless, there is nothing to suggest that the Acadians in Westmorland and Kent counties over which Landry presided, received more favourable consideration from the French-speaking judge than they had previously received under English-speaking judges. Favouritism of this kind was foreign to Landry's professed ideas. Justice and toleration were fundamental in his view of the law regardless of ethnic or religious background.

Although it was quite generally conceded that Landry was not as profound a student of law as some of the other judges, such as Acalus L. Palmer or John J. Fraser, he was noted for his fairness, his willingness to consider all sides of an issue and his ability to synthesize material when making a decision. Mariner G. Teed, a prominent lawyer from Saint John, claimed that Pierre Landry was the best of the judges in the province to size up a witness and to come to a correct decision on evidence given in court.¹⁸ Not even the *Weekly Transcript* took issue with Landry's impartiality. The *Moniteur* voiced the feelings of most Acadians when it stated that, "Landry continuera de faire honneur à ses compatriotes et à ses co-religionnaires en administrant la justice avec impartialité, cette fidélité au devoir et cette suavité qui l'ont toujours caractérisé".¹⁹ Certainly the English-language

17. *L'EVANGELINE*, 11 septembre 1890.

18. Private letter, J.F.H. Teed to Della Stanley, September 12, 1973. J.F.H. Teed is the son of Mariner G. Teed.

19. *MONITEUR ACADIEN*, 26 septembre 1893.

press of Moncton and Saint John would have loosed volleys of invective against Landry had there been the least suspicion of partiality.

Everyone in Ottawa, as well as in Fredericton, carefully watched Pierre Landry's conduct as a County Court Judge. Both seem to have been impressed by the fact that he satisfied both ethnic groups in New Brunswick. Landry, however, was not content to remain at the lowest level as a judge. He aspired to an appointment to the Supreme Court, and made no secret of it. He constantly reminded the Hon. John Thompson that such an appointment would not only please him personally, but that it would constitute a recognition of "the rights or just claims of minorities".²⁰ He firmly maintained that he "would not have accepted the present position" had he believed that it would "interfer with my obtaining the nomination to the Supreme Court at the first vacancy".²¹ He believed, too, that Macdonald had indeed promised him such an arrangement.

Early in 1892, a vacancy occurred on the Bench following the death of Judge A. E. Wetmore. It is probable that Landry would have received the appointment had it not been for the bickerings between the Irish and Acadian Catholics in Northumberland and Gloucester counties. The federal government wanted to avoid taking sides in the dispute and held aloof from appointing any Roman Catholic who did not have the full support of both ethnic groups. As long as the Acadian clergy led by the Rev. Marcel-F. Richard and the Irish hierarchy led by Bishop James Rogers, were at odds with each other, there would be no Roman Catholic appointment to the Supreme Court Bench. By the time this issue was resolved, there were more delays arising out of the 1871 Common Schools Act. During the early 1890's a dispute arose in Bathurst over the administration of the schools, the rates and distribution of school taxes and the incorporation of a convent school into the public school system.²² Nobody wanted to see another Caraquet affair and in order to appease the Roman Catholic interest of the province, who were upset by the Protestant accusations in Bathurst, and also to appease the province's French-speaking population and particularly the Acadian majority in Gloucester, the provincial government and the federal minister, John Costigan, both recommended that the next Supreme Court vacancy definitely be filled by Pierre Landry. The opportunity came in September 1893 when George E. King was elevated to the Supreme Court of Canada.

20. P.A.C., Thompson Papers, MG 26 D Vol. 150, 18652: Landry to Thompson, March 9, 1892.

21. *IBID.*

22. For a discussion of the political implications of the Bathurst school issue see Michael Hatfield, "The Rise and Decline of Race and Religion as Political Factors in New Brunswick 1890-1902" unpub. paper, March 1974.

Pierre-Amand Landry, the Judge

Generally, Landry's nomination was well received throughout the province. His one serious opponent was Herman H. Pitts, a die-hard Conservative Orangeman, who had encouraged the Protestant campaign in Bathurst. Pitts was editor of the **New Brunswick Reporter and Fredericton Advertiser** and he used his paper to attack Landry's appointment, charging:

There is nothing like being a Roman Catholic to get a political pull. We are . . . not objecting to Judge Landry's appointment on account of his religious belief but there are some little things connected therewith, we do object to. In the first place, it is openly stated and fully known that it was because he was a Roman Catholic that he was appointed . . . Oh, there is nothing like being a Roman to get office.²³

With the exception of Pitts and his friends, most New Brunswickers regarded Landry's appointment not only as diplomatic and politic but also as thoroughly reasonable. He had not distinguished himself as an outstanding jurist in a philosophical or theoretical sense, but more important to the welfare of New Brunswick, he had proven himself to be fair, practical and capable of maintaining an even balance between the English and French elements which made up the population of the province. In moving to the provincial Supreme Court as a puisne justice on September 21, 1893, Pierre-Amand Landry became, not only the first Acadian but also the first Roman Catholic to hold an appointment of this nature in New Brunswick. It was an important step towards ethnic and religious equality.

As on the occasion of his elevation to the County Court Bench, Pierre Landry was overwhelmed with telegrams of congratulations and dinners given in his honour. In the fall of 1893, his *Alma Mater*, the collège Saint-Joseph, organized a special "Pierre Landry evening". During an hour long speech, Landry impressed upon the Acadians the need to continue the march towards racial equality. He encouraged his compatriots to seek advanced education and to have no fears about entering fields which had been traditionally dominated by the English Canadians. In following his example the Acadians were warned by Judge Landry, "Soyez toujours unis, afin que nous prospérons de plus dans toutes nos entreprises".²⁴

III

In 1893, the Supreme Court of New Brunswick consisted of a Chief Justice, Sir John C. Allen; a judge in equity, A. L. Palmer; and six puisne judges including J. J. Fraser, W. H. Tuck, D. L. Hanington, P. A. Landry, F. E. Barker and J. A. Vanwart. Essentially a common law judge, Pierre Landry travelled around the

23. NEW BRUNSWICK REPORTER, September 27, 1893.

24. MONITEUR ACADIEN, 10 octobre 1893.

province hearing cases beyond the jurisdiction of the County Court judges. Most of the cases were straight forward, dealing with such familiar charges as murder, fraud, slander, negligence and election payments. Landry demonstrated his independence of character from the beginning of his term on the Bench and he had no qualms about opposing the decisions of more experienced judges when he was convinced they had not taken into consideration all the facts presented. He frequently took issue with his colleagues and was, at times, astonishingly abrupt and blunt. On one such occasion he interrupted Judge J. H. Barry of Saint John. The case before the court concerned the rights of the Saint John Steamship Company and the Star Liner Steamship Company to raise freight and passenger rates. Judge Barry argued that the public would benefit from the increased rates because better service would follow. Immediately Judge Landry interjected, "These agreements are not made for the benefit of the public".²⁵ Landry was not opposing the right of the companies to raise the rates, but he was unwilling to allow anyone to be misled into believing that the companies concerned were increasing their rates for altruistic purposes, to improve the welfare of the steamship passengers.

It is interesting to note that few cases involving Acadians came before the Supreme Court. Perhaps the most interesting and potentially dangerous one was that of *Regina v. Theriault*. Judge Tuck of Saint John had little love for Roman Catholics and even less for Acadians. He and Landry often found themselves in disagreement, and this case, which involved a charge of murder, was no exception. The facts were simple. On the evening of August 28, 1893, an Acadian wedding feast held at the home of one M. Thériault, located in an Acadian town in Victoria County, was crashed by a group of English-speaking people, including one Thomas Mockler and his younger brother. French-English relations in Victoria County were none too friendly. For reasons not stated, Mockler and the father of the groom, Thériault, had little use for each other, and Mockler and his friends had set out deliberately to disrupt the wedding dance. A scuffle and melee ensued when Mockler grabbed hold of Thériault's daughter. Thériault was temporarily knocked unconscious. Upon regaining consciousness, Thériault reached for his shot-gun and killed Mockler. Thériault was therefore arrested, tried and found guilty of manslaughter. The decision was appealed on the grounds that Thériault had in fact "acted out of reasonable apprehension of grievous bodily harm to his wife and family".²⁶ The question before the New Brunswick Supreme Court was whether or not a new trial could be granted considering the fact that the judge

25. NEW BRUNSWICK LAW REPORTS, Vol. XL, 1911, 409.

26. REPORTS OF CASES DETERMINED BY THE SUPREME COURT OF NEW BRUNSWICK, Vol. XXXII, 1893-1894, 525.

Pierre-Amand Landry, the Judge

had failed to indicate to the jury that the prisoner might have acted out of fear for his own life as well as the lives of his wife and family. Tuck refused to accept the argument. However, Judges Hanington and Barker supported Landry who believed that a new trial was in order. Tuck's dissenting voice was overruled, following a brief vocal disagreement between Tuck and Landry.

On another occasion, Pierre Landry found himself to be the lone dissenting judge. This case concerned a plaintiff by the name of Campbell who was suing the city of Saint John for injuries suffered when she fell over a piece of broken pavement. Hanington, Vanwart and Barker ruled that there was sufficient evidence of negligence on the part of the city, but Landry was not convinced. It was his opinion that the plaintiff had in fact been "going over private property, in the actual use of private property when she received the injury".²⁷ True, the pavement on the private property had been laid by the city, but Judge Landry did not feel that this fact alone gave the plaintiff sufficient grounds for action against the city; "I believe that the authorities establish that the defendants in the construction or repairing of streets are not bound to see that the access to the street from private property is made safe against accidents to the people reaching the street from such private property".²⁸ Landry's argument seems reasonable enough, but was not, apparently convincing enough to alter the views of his colleagues. Yet, Judge Landry's statement does illustrate his careful examination of the evidence and his independence of thought.

Many of the cases over which Pierre Landry presided were related to the Canada Temperance Act or the Scott Act. All his life Landry had felt very strongly about the enforcement of prohibition and had little consideration for persons who wilfully ignored the temperance laws. Even so, Landry was careful not to allow his personal views interfere with his concept of justice. For instance, in February 1894, he decided in favour of a man by the name of Whalen, who had been charged with selling intoxicating liquors in Sussex on September 5, 1892. Whalen had been acquitted, but before the acquittal was handed down, Whalen was again arrested on a similar charge. As his defence, Whalen offered the explanation that he could not answer to any of his actions during the three months in question, because he had lost his memory as the result of a cracked skull injury suffered at the end of July 1892. The problem facing the court was whether the acquittal on the first charge covered the subsequent charges laid before the acquittal had been handed down. It was Landry's opinion that, "the justices could not convict him of more

27. IBID., Vol. XXXIII, 1895-1896, 140.

28. IBID.

than one offence under the one summons. What they did therefore, on the first trial was an adjudication on one offense only. . .".²⁹ Since Whalen could not be tried on the same charge twice, Pierre Landry ruled that there could be no trial on the second charge. As much as he wanted to see men like Whalen, who violated the Canada Temperance Act, punished, Landry was determined to adhere strictly to the letter of the law. Not all persons charged with breaking the prohibition laws fared as well as Whalen when brought before Judge Landry. In every case involving charges of false imprisonment made by persons claiming to be innocent of selling the forbidden liquor, Landry ruled against the plaintiffs.

IV

There is evidence to suggest that sometime during the year 1903, Pierre-Amand Landry was approached by the federal Conservatives with the suggestion that he might assume the leadership of the provincial Conservative party. Since the coming to power of the Liberals under the Hon. A. G. Blair in 1883, the provincial Conservatives had made little headway in New Brunswick. True, the Acadians continued to vote for the Conservative tickets until 1917, but it was the Liberal Government which ran the province's affairs. Even in 1903, it did not seem likely that the Liberal administration of L. J. Tweedie would collapse within five years. Nevertheless, the Conservatives were making for the future, and they believed that an eloquent, bilingual, highly respected, moderate Acadian leader might provide the provincial Conservatives with the inspiration and impetus needed to regain power in New Brunswick. Pierre Veniot, the future leader of the Liberal party in New Brunswick, was so alarmed at the thought of Landry taking over the Conservative leadership that he wrote to Wilfrid Laurier telling him that, "should Judge Landry be induced to come down off the Bench to assume the leadership of the Conservatives, he would do a great deal of harm among our people. . .".³⁰ Veniot suggested that the best way to counter such a move would be to appoint an Acadian, namely Onésiphore Turgeon from Gloucester, to the federal Cabinet. Judge Landry, however, refused the offer. The idea of taking over the leadership may have appealed to him, but he was in indifferent health and he preferred the security of his judicial appointment to the honour and the strength-demanding task of leading the provincial Conservative party. Moreover, because his wife was confined most of the time to a hospital in Montreal, Landry had no desire to draw attention to this fact by returning to public life. Social gatherings had little attraction for him and he would rather spend his spare moments at home.

29. IBID., Vol. XXXII, 1893-1894, 274-276.

30. P.A.G., Laurier Papers, MG 26 G Vol. 296, 80282: Veniot à Laurier. 26 décembre 1903.

Pierre-Amand Landry, the Judge

In 1906, proposals were advanced to change the structure of the provincial Supreme Court in New Brunswick, by dividing it into two separate sections. Sir Wilfrid Laurier wrote to Pierre Landry, shortly after the first suggestions to this effect were voiced. The Liberal Prime Minister of Canada was anxious to have Landry's views, both about the constitutionality and the advisability of the proposed changes. Landry did not believe that the provincial legislature had the power to abolish the old court and its judges, since "when all our functions are taken away, the situation still leaves us in existence as Judges inasmuch as the legislature cannot remove us".³¹ The abolition of the court and its functions and the refusal to reappoint the existing judges would be, in Landry's judgement, a violation of Section 99 of the British North America Act. Nevertheless, he did believe that the proposed structure would improve the efficiency of the court.

Perhaps Judge Landry's comments carried some weight in Ottawa. In any event, the constitution of the Supreme Court of New Brunswick was altered in 1909. Instead of one trial division, two were set up. The first was the Chancery and Appeal Division, headed by the Chief Justice of the Province; the other was the King's Bench Division, headed by the Chief Justice of the King's Bench. Four years later the Judicature Act was further amended. Henceforth, the Supreme Court was to consist of three sections; the Appeal Division, dealing with all appealed cases handed on from lower courts; the Chancery Division, dealing with land, estate and will controversies; and, the King's Bench Division, responsible for all other cases and for assigning the dates for the trial circuits. The first two sections were to come under the jurisdiction of the Chief Justice of the Province and two puisne judges. The third division consisted of the Chief Justice of the King's Bench and three puisne judges. This meant that two men in the province would carry the title of Chief Justice, although, in fact, the Chief Justice of the King's Bench was subordinate to the Chief Justice of the Province. Even though this arrangement was not made specifically for this purpose (a similar arrangement existed in Ontario) it did make it possible to divide the chief judicial appointments in New Brunswick between French and English claimants to the rank and style of Chief Justice. Pierre-Amand Landry was the first appointee as Chief Justice of the King's Bench. He received this appointment on December 11, 1913.

Prior to his appointment, Landry had recommended to Laurier that, should the reconstitution of the court involve the nomination of new judges, he believed one of them should be Mariner George Teed.³² A close friend of Landry and a son-in-law of Daniel Hanington, Teed was regarded as one of the leading

31. IBID., MG 26 G 1 (a) Vol. 408, 108762: Landry to Laurier, 2 avril, 1906.
32. IBID., 132528-132530: Landry to Laurier, 21 novembre 1907.

lawyers in Saint John. No new appointments were, however, made at this time. But, Pierre Landry's advice was viewed with favour, for a few years later Teed was offered an appointment on the Supreme Court. After discussing the offer with his family, however, Mariner Teed came to the conclusion that for financial reasons he should not accept. The salary for a Supreme Court Judge was less than half of what Teed was earning in private practice around 1913.³³

By this time Landry was nearing the end of his career. His health had shown no improvement and this appointment of Chief Justice was probably in the nature of an honour bestowed upon him in recognition of his faithful and commendable service to his compatriots and the people of New Brunswick as a whole. During the next few years he found it difficult to attend all the court sessions. But, even if he did not play an active role as one of New Brunswick's chief magistrates, his appointment was regarded by the Acadians with pride and satisfaction.

During his career as a Supreme Court Judge, Pierre-Amand Landry consistently refused to become embroiled in the issues of provincial or federal politics. This was not to suggest that he had lost interest in politics. On the contrary. Nevertheless, he could not and would not tar his judicial position with the brush of any particular party bias. A Conservative he may have been, but old party affiliations had to be set aside, and Landry did set them aside sufficiently to gain the respect and admiration of all parties. Thus, we find Wilfrid Laurier consulting Judge Landry for advice about and offering to support the Acadian conventions; later we find Robert Borden asking Landry to consider returning to politics as a candidate in the election of 1911. What may have appeared as Landry's judicial neutrality may well have been, however, no more than that independence of mind which he had displayed even in his party days, ever since his first election in 1870. His willingness to listen to both sides, Conservative or Liberal, French Canadian or English Canadian, was one of the most valuable qualities Pierre Landry brought to the Supreme Court of New Brunswick.

One of the most interesting problems which Landry had to resolve during his judicial career was one connected, not so much with the ordinary process of law as with politics. And his role in this instance was clearly dictated by his strong sense of justice and integrity. Even though the problem involved some of Landry's former political acquaintances and associates, he did not hesitate to condemn them when the evidence revealed that they had acted contrary to the law and to the interests of the province.

33. Private letter, J.F.H. Teed to Della Stanley, October 15, 1974.

Pierre-Amand Landry, the Judge

In May 1907, William Pugsley, the acting Liberal Premier of New Brunswick, resigned his position in order to run in the federal election. His successor as Premier was Clifford William Robinson of Moncton. In his new role, Robinson fell heir to a series of problems relating to the construction of rail lines for the Central Railway Company. Charges of incompetence and financial disorganization were generally widespread and in the election of 1908, these charges were partly instrumental in defeating Robinson and bringing a Conservative administration, headed by J. D. Hazen, into power. So strong was the public feeling that Hazen decided to appoint a Commission to study whether or not the financial transactions of the Central Railway Company and the New Brunswick Coal and Railway Company had been made without due regard and respect for public funds. A judicial investigation would eventually vindicate or destroy the credibility of the former Liberal Governments of L. J. Tweedie and William Pugsley. It has always been in accordance with Canadian practice for a Government to appoint a senior judge to preside over investigations of this kind, and Premier Hazen was following precedent when he asked Judge Landry to chair the proposed Commission. In view of his experience as a member of railway committees in both the provincial and federal legislatures, and as a former director of the Buctouche and Moncton Railway Company, Landry possessed special qualifications for the task. There were two other members of the Commission, F. McDougall and A. Lyman Teed.

Pierre-Amand Landry took this appointment very seriously and prepared his final report with care. He and his fellow Commissioners travelled throughout the province making surveys of the conditions of the rail lines, interviewing the employers and employees of the railway companies and reading carefully the correspondence and ledgers for each company. After compiling all the evidence, the Commissioners submitted an unanimous report during the second week of May 1909. The report condemned the Governments of Pugsley and Tweedie, and expressed the view that both men had pursued courses of action, in their dealings with the Central Railway Company, which were detrimental to the public interest. It was the Commission's opinion that together the Government and the Company had misused almost \$134,000 in public funds; that the Liberals had used these funds to their own advantage. According to the Commissioners, the evidence was clear that:

... surtout en 1902, les deniers déboursés et les dettes contractées dépassaient de beaucoup toutes les dépenses légitimes qu'on faisait, et nous croyons que la différence a été mésappropriée, sans cela il serait resté assez d'argent en caisse pour payer les comptes courants . . .³⁴

34. MONITEUR ACADIEN, 20 mai 1909.

The findings of the Landry Commission were not, of course, popular among the Liberals. Whig journalists, including those of the Saint John Sun and the Toronto Globe, savagely attacked Pierre Landry, accusing him of partisanship and falsehood. The Globe went so far as to claim sarcastically, "this gentleman who masquerades as a judge is found at every election coqueting with the political parties for a nomination".³⁵ Nothing could have been farther from the truth, but the editor of the Globe imagined that such a statement would be devastating to Landry's credibility. For several weeks a heated debate was carried on between the Liberal and Conservative newspapers. Hazen, however, was pleased with the information compiled by the Commission and the Government assumed the debts of the Central Railway Company and took over control of the Company's books. As for the attacks on Landry, many people concluded that the debate was based more on racial jealousy than on political sour grapes. After all, Landry and the Commission had, in fact, verified what the majority of New Brunswickers had suspected for some time. Pierre Landry had performed his duty well and had demonstrated the strength of his integrity. In adding to his own reputation, he also added to that of the Acadian people. Pierre Landry revealed, in his position as Chairman of the Railway Commission, the qualities which made him one of the more popular justices on the Bench of the provincial Supreme Court.

During the years he served his province as a judge, Pierre-Amand Landry was frequently in demand as a speaker at the Acadian Conventions, at the graduation exercises at Saint-Joseph and at various other functions held throughout the province. The themes he expounded on these occasions never changed; national unity and Acadian advancement. In December 1914, he spoke at a meeting held in Saint John. No longer in politics, Landry was subjected less than previously to hostile comment from the English-speaking newspapers. On this occasion he was praised for his tact and urbanity. J. B. M. Baxter, the city recorder for Saint John, praised him for his contribution to racial harmony and understanding, saying, "Votre Honneur a puissamment contribué à nous rapprocher tous Anglais et Français de langue".³⁶ All his life Landry had hoped to hear such words from an English Canadian. Replying to Baxter's comments, Judge Landry spoke at length about his efforts to see justice rendered fairly in the interests of all. His sole purpose as a judge he claimed, was to "servir les meilleurs intérêts publics".³⁷ It was in recognition of his service to the two peoples of the province of New Brunswick, that the University of New Brunswick conferred upon Judge Pierre Landry the degree of Doctor of Laws at the spring Convocation.

35. IBID., 3 juin 1909.

36. IBID., 24 décembre 1914.

37. IBID.

Pierre-Amand Landry, the Judge

cation in 1900. Two years later, the Université Laval granted him a similar degree in recognition of his efforts to bring understanding between the Acadians, French Canadians and English Canadian, both federally and provincially.

The greatest honour of Landry's career was conferred upon Pierre-Amand Landry shortly before his death. It was, indeed, the ultimate honour which could be granted to an outstanding Canadian in recognition of his service to his country and to his sovereign in those days when Canada was a part of the British Empire. In June 1916, Pierre Landry was made a Knight of the Order of St. Michael and St. George by King George V. Landry was the first and only Acadian to be honoured in this way. It was a final testimony to his outstanding qualities as an Acadian and as a Canadian.

De mortuis nil nisi bonum is an ancient instruction followed frequently by the opponents as well as the adherents of a public figure. Certainly this was true when Sir Pierre-Amand Landry died. But eulogies cannot be discarded merely because they are eulogies, particularly when they have some foundation in truth. Much of what was said and written about Landry at the time of his death had some element of truth in it. As a judge, Landry had distinguished himself in the minds of both English and French-speaking Canadians. His passing was sincerely mourned by the Barristers' Society and by those lawyers who had worked with Sir Pierre either as students or colleagues. Chief Justice Sir Ezekiel McLeod of the Appeal Court had been closely associated with Sir Pierre, and described him as a man of "unusual ability, abundant energy and tactful judgement. . . He was beyond question an eminent jurist. . .".³⁸ Others who had worked with Pierre Landry during his years on the Bench included the Attorney-General, Dr. J. B. M. Baxter, K.C., and the Chief Justice, William Tuck. Baxter paid high tribute to Landry and stressed that although he may not have been an outstanding student of law, he was an outstanding judge because of his patience and courtesy. The quality which Baxter admired the most in Landry was "his kindness toward the younger members of the profession". "He always seemed to assume", said Baxter, "that there must be something worth hearing from the junior members of the Bar and took special pains to encourage the expression of their views".³⁹ Both Tuck and Baxter acknowledged the facts that Sir Pierre possessed an amazing ability to marshall facts in a short time, that he was always an easy person to approach and that he was "fair in his rulings and careful in his judgements".⁴⁰ To the student of later generations, Sir Pierre-Amand Landry emerges from the pages of history as one of New Brunswick's leading

38. DAILY TELEGRAPH, July 31, 1916.

39. IBID.

40. IBID.

Les Cahiers de la Société Historique Acadienne

jurists and as the man, who by the distinctions he achieved, brought confidence and respect to the Acadian people from which he sprang. The **Moniteur Acadien** said no more than the truth when it commented on Landry's career, "le distingué magistrat... est le doyen des hommes de l'époque en cette province."⁴¹

*Etudiante au Ph. D.
University of New Brunswick
Fredericton*

Della M. M. Stanley

41. MONITEUR ACADIEN, 1 août 1912.

LA VENUE DE CHINIQUY AU MADAWASKA, 1844

Un des étrangers qui influença les Madawaskayens, au milieu du XIXe siècle, fut sans contredit le père Charles Chiniquy. De tous les personnages religieux de cette époque il est un des rares qui a suscité autant de recherches par les historiens canadiens.

Né à Kamouraska le 30 juillet 1809, l'abbé Charles Chiniquy¹ était le fils de Charles et de Marie-Reine Perrault. Il fut ordonné prêtre le 21 septembre 1833 par Monseigneur Signay. C'est dans la paroisse de Beauport, renommée pour son ivrognerie, que l'abbé Chiniquy commença à prêcher la tempérance. Dès 1844, en plus de son premier séjour en terre acadienne, ce prédicateur populaire publiait, à Québec, le *Manuel ou Règlement de la Société de Tempérance*.

Glazier qui fut le premier entrepreneur de bois dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick avait pris l'habitude de payer les bûcherons acadiens avec la monnaie d'or. C'est la période de prospérité qui commence au Madawaska vers 1830 et qui va s'étendre jusqu'à la guerre civile américaine (lors de la transformation du bateau à voile en celui de bateau à vapeur). Le bois provenant de la région était expédié par la rivière Saint-Jean dans le sud de la Province où on trouvait les industries de la construction de bateau.

Comme les entrepreneurs voulaient reprendre leur argent, ils décidèrent de faire le commerce du "Canadian Whisky"². A ce moment, les fêtes étaient presque continues³ au Canada français, il ne faut pas s'étonner que l'alcoolisme fit beaucoup de ravage.

A cette époque où les sentiments religieux se déchaînaient en une aveugle passion, une grande campagne contre l'alcoolisme balaya toute l'Acadie en 1842. Une société dite "de la croix noire"⁴

1. Alexandre Paradis, KAMOURASKA (1674-1948), 395 pages.

2. Lettre de Leonard Coombes, douanier, à George Colebrooke datée de Fredericton, le 8 août 1844 (NEW BRUNSWICK EXECUTIVE COUNCIL, CUSTOMS AND REVENUE PARTS AND OUT-PARTS, UPPER ST. JOHN, A.P.C. AI vol. 90, p 1977-78).

3. Thomas Chapais, LA CROIX DE TEMPERANCE AU CANADA, p. 301.

4. Symbole des Sociétés de Tempérance.

fut fondée le 27 février. Les deux cents adhérents⁵ du Madawaska avaient fait la promesse suivante:

"Je m'engage solennellement et publiquement d'éviter l'Intempérence et de ne jamais fréquenter les tavernes. Je ne ferai jamais usage de boissons fortes sans une absolue nécessité; et si pour devenir tempérant il me faut renoncer à toute espèce de boissons, je m'y engage; je promets aussi de faire tout en mon pouvoir par mes paroles et par mes exemples pour que mes parents et mes amis en fassent autant."

L'œuvre de Chiniquy eut pour effet d'influencer le curé Langevin qui fit coïncider sa croisade en faveur de la sobriété avec le Grand Jubilé. En juin 1844, les Acadiens du Madawaska célébraient, pendant deux jours, le 52e anniversaire de la paroisse de Saint-Basile⁶. Parmi les invités à cette fête, il y avait Mgr Dollard, le père Alexandre Mailloux (fondateur du collège Sainte-Anne de la Pocatière) et l'abbé Chiniquy. Ce dernier, avec son don inné de l'éloquence, prononça le sermon de circonstance. Selon Louis Fréchette⁷, qui avait connu Chiniquy durant sa jeunesse, les conversions étaient éclatantes. Les vieux ivrognes ne se reconnaissaient plus.

Chiniquy⁸ savait se mettre au niveau des colons, capter leur attention et les émouvoir. Après avoir prêché à Saint-Basile où il érigea, sur la côte Martin⁹, la première croix¹⁰ de tempérance au Madawaska connue sous le nom de la croix de sept milles,¹¹ l'abbé Chiniquy se rendit à Sainte-Luce (Van Buren, Maine).

Le bilan de cette croisade antialcoolique au Madawaka fut l'enrôlement¹² total des 1,700 Acadiens¹³ de la région sous la bannière de la "croix noire".

Il semble que le séjour de l'abbé Charles Chiniquy au Madawaska fut le seul voyage de ce dernier auprès des Acadiens. Ayant

5. Marcel Trudel, CHINQUIY, p. 32.

6. Thomas Albert, HISTOIRE DU MADAWASKA, p. 189.

7. Louis Fréchette, MÉMOIRES INTIMES, p. 103.

8. William J. Price, AUX ORIGINES D'UN SCHISME, R.H.A.F., vol. XII no 4 p. 517-534; vol. XIII n° 1, juin 1959, p. 45-78.

9. Papiers de Prudent L. Mercure, A.P.C., FM 30 (H12) vol. 2, p. 36.

10. Le 25 juillet 1915, jour de la clôture du Triduum eucharistique en cette paroisse (Saint-Basile) à 7½ heures du soir, après une allocution par le Rév. Père Louis LeDoré, missionnaire Eudiste qui avait prêché le Triduum, nous soussigné, curé et Vicaire Général, avons solennellement bénit une grande croix de bois, près du chemin public, au sommet du monticule qui se trouve à un mille et demi au sud-est de l'église paroissiale de Saint-Basile. Cette croix récemment renouvelée, en remplace une autre qui avait été solennellement bénite, le dimanche 21 juillet 1872, jour de la clôture d'une grande retraite de 8 jours prêchée par le R. Père Péniard de la Société de Sainte-Croix et curé de Saint-Laurent de Montréal. Cette dernière croix avait été érigée en 1844 (en souvenir d'une grande retraite prêchée par le tristement célèbre prêtre Charles Chiniquy) sur le même monticule mais plus près de la rivière et elle fut replacée sur le bord du nouveau chemin et rebâtie en cette circonstance du 21 juillet 1872. — Assistaient à cette dernière bénédiction: le Rév. Père Louis LeDoré, et les Révérends P. Hébert du Séminaire de Québec, C. Poirier vicaire en cette paroisse, Armand Martin nouveau prêtre, et le Rév. Père T.-J. Nomorgues du collège de Caraquet.

(signé) Louis Dugal, curé
REGISTRE DES BAPTEMES, MARIAGES ET SEPULTURES DE LA PAROISSE DE SAINT-BASILE
DE MADAWASKA, 1911 à 1926, p. 424.

11. DAILY TELEGRAPH (St. John), vol. XVIII, no. 46, 24 août 1886, p. 3, col. 5.

12. Lettre de Chiniquy à l'évêque de Québec datée du 29 juillet 1844, Archives de l'Archevêché de Québec, États-Unis, VII, 117:2.

13. LE CANADIEN (Québec), vol. XIV no. 43, 12 août 1844, p. 2, col. 5.

La Venue de Chiniquy au Madawaska, 1844

rompu avec l'Eglise catholique le 22 août 1858, Chiniquy revint au Nouveau-Brunswick, en juillet 1886, pour prononcer quelques conférences¹⁴ auprès des Épiscopaliens de la région de Saint-Jean.

*Ecole secondaire André Laurendeau
Ottawa*

Georges Sirois

14. DAILY TELEGRAPH, vol. XVIII no. 21, 26 juillet 1886, p. 3, col. 4.

NOTES DE RECHERCHE

Complément de notes explicatives au texte "Voyage de Célestin Robichaud à l'île du Prince-Edouard", LES CAHIERS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE, Vol. 6, no 1, (mars 1975), 43-47.

feuvrero] ³² un des noms du haricot en France; en Acadie, on semble mêler fève, petite fève, grosse fève, fayot, fèverolle, etc.

Geneviève Massignon résume, dans les parlers d'Acadie: "Au Québec on dit fève; en Acadie on dit fayot; en Nouvelle-Ecosse on dit fèverolle; "il s'agit toujours de différentes sortes de Haricots. Ici l'auteur du récit de voyage nomme les deux: il doit s'agir de Petites et de grosses fèves.

Rasinage: "toutes sortes de grains et de rasinage" c'est-à-dire de racines, herbage, plantes médecinales.

Racinage utilisé en France était un terme collectif pour désigner les racines alimentaires; aussi décoctions de racines d'écorce, de feuilles . . . etc.

Tuer un riche pôme⁴⁶ Le plongeon du Nord, oiseau appelé aussi le Huart, en anglais loon, oiseau plongeur dont le cri est signe de mauvais temps.

Richepeaume est relevé par Pascal Poirier et par d'autres auteurs. A Saint-Pierre et Miquelon, l'Etang de Richepeaume (par Aubert de la Rue).

Drai⁵⁰ Drai semble être "draille" Des dictionnaires renvoient aussi à traillé. Je crois y voir un endroit d'accostage, grâce à des cordages tendus sur lesquels on peut amarrer l'embarcation. Ce terme a divers sens, la plupart du temps sens maritime; mais aussi pour attacher des tentes (hanets).

*Havre-aux-Maisons
Îles de la Madeleine*

Rose-Delima Gaudet, c.n.d.

* * *

p. 45, 1er paragraphe: "le 15 nous avons été couche a la rôche sur plaside arsono . . ."

"La Roche" — paroisse de la Baie-Egmont. Le nom est pratiquement disparu de l'usage aujourd'hui.

Notes de recherche

Plaside arsono — un des premiers habitants de la paroisse. Il était un parmi les rares qui savaient lire et écrire. C'est lui qui présidait aux "messes blanches". Il était en sorte le porte-parole des Acadiens de la paroisse. Il demeurait dans le village actuel de Saint-Chrysostôme.

Foutro²⁹ — Ce n'est pas une marmotte mais plutôt un vison.
Massignon, *Les Parlers français d'Acadie*, 251.

Cravan³⁰ Mot qui est encore employé aujourd'hui pour désigner le bernacle nommé "brant" par les Anglais.

*Etudiant au M.A.
Département de folklore
Université Laval*

Georges Arsenault

Document

UN ACADIEN DEVANT LA COUR SUPREME DU MASSACHUSETTS, 1697

Le document qui suit est tiré des archives judiciaires de la colonie du Massachusetts. Il retrace la bataille juridique d'un Acadien, Charles-Amador de La Tour, qui fut impliqué dans un commerce de contrebande.

La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) eut des répercussions en Amérique. Les colonies françaises et anglaises furent en guerre d'une manière continue durant ces années.

Ceci n'empêcha pas des marchands et des commerçants des deux colonies à se consacrer à leurs activités. Malgré l'embargo levé par le Massachusetts en 1695, certains Acadiens n'hésitèrent pas à se rendre à Boston pour y porter des fourrures et du blé et en rapporter des produits manufacturés de toutes sortes.

La capture de La Tour en pleine mer en 1696 s'inscrit dans la suite des événements de l'époque. La capture du fort anglais de Pemaquid sur la côte du Maine par un groupe de soldats commandés par Pierre Le Moyne d'Iberville en 1696, la saisie de bateaux de pêche anglais par les Indiens d'Acadie expliquent en partie le sort qui fut réservé à La Tour. Les autorités du Massachusetts cherchaient un bouc émissaire.

L'Acadien subit un premier procès en janvier 1697 où son bateau et les marchandises qu'il contenait furent confisqués. Mécontent de la tournure des événements, La Tour n'hésita pas à lancer un appel à la cour suprême de la colonie anglaise pour obtenir réparation.

Même s'il perdit son appel, le geste de La Tour manifeste du courage et de la hardiesse pour l'époque. Qui plus est, la carrière commerciale de La Tour n'est qu'un cas parmi beaucoup d'autres.

Département d'histoire,
Université de Moncton

Jean Daigle

Charles Latore appellt
vers.s

Thomas Walters and Samuel Hill
of Charlestowne
and James Gouge
of Boston
Deft.s

From the judgement of the Inferior Court of Common Pleas holden at Charlestowne¹ for the County of Middlesex² the 22d. of Decemb.r 1696; where the said James Gouge³, Thomas Walters⁴ and Samuel Hill⁵ as well for and on behalfe of our Sovereign Lord the King as for themselves exhibited a Libel or Information against the shallop called or knowne by the name of the Jacob⁶; the said Charles Laffore⁷ master, with her tackle apparel furniture and lading. For that Viz.t whereas in and by an Act made by the Generall Assembly of His Majties province of the Massachusetts Bay, in the seventh year of His present Majties Reigne Entitled An Act to prevent the supplying of his Majties Enemies;⁸ it is enacted that during the Continuance of the present Warr with ffrance, the ffrench at Port Royal and parts Adjacent in Accadie or Nova Scotia are inhibited all Intercourse of trade to Boston or other parts of this province to the Westward of Monhegin⁹ and that no other person or persons whomsoever (without Special Licence first had and obtained from the Governor with the advice and Consent of the Council) shall or may presume to hold any commerce or dealings with the sd ffrench, or any others at Port Royal, or in any of the parts Adjacent in Accadie or Nova Scotia, or to convey any goods, wares merchandizes or provisions unto them by Land or Water but by Licence as aforesaid; on pain of fforfeiting one hundred pounds and all such Goods, Wares Merchandizes and provisions together with the Vessel or Vessells, and all their Tackling Apparell and ffurniture on which they shall be laden; and all peltry, or other

-
1. Le procès eut lieu le 2 janvier 1697 (nouveau style) à Charlestowne. Charles La Tour déçu du jugement qui confisquait son bateau et les marchandises qu'il contenait en appela à la COURT OF JUDICATURE qui était en fait la cour suprême de la colonie à l'époque. Pour une retranscription des dépositions du 1er procès voir Suffolk County Court Boston. Suffolk Court Files, XXXVIII, no 3407.
 2. Le système judiciaire de la colonie du Massachusetts comprenait 7 subdivisions à l'époque: Suffolk (Boston), Middlesex (Charlestowne et Cambridge), Essex (Salem et Ipswich), Hampshire (Springfield et Northampton), Norfolk (Salisbury et Hampton), Piscataqua (Dover et Portsmouth N. H.) et Yorkshire (York Me.).
 3. James Gouge ou Gooch marchand de Boston.
 4. Thomas Walters marchand de Charlestowne
 5. Samuel Hill marchand de Charlestowne.
 6. Le véritable nom du bateau de La Tour fut le SAINT-JACOB.
 7. Charles Laffore ou Latore. Il s'agit de Charles-Amador de La Tour fils du célèbre Charles de Saint-Etienne de La Tour. Consultez une bibliographie qui est incomplète dans le DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE DU CANADA, Québec: Presses de l'université Laval, 1969, I, 618.
 8. Cet acte fut voté par le GÉNÉRAL COURT du Massachusetts le 14 août (vieux style) ou le 25 août (nouveau style) 1695. THE ACTS AND RESOLVES PUBLIC AND PRIVATE OF THE PROVINCE OF MASSACHUSETTS BAY TO WHICH ARE PREFIXED THE CHARTERS OF THE PROVINCE WITH HISTORICAL AND EXPLANATORY NOTES AND AN APPENDIX, Boston: Wright and Potter, 1869, I, 220.
 9. Il s'agit de l'île Monhegan dans la baie du Main.

Goods traded for, One Moiety of sd fforfieture to be unto His Majesty for and toward the Support of the Government of the province; and the other moiety to him or them that shall informe or sue for the Same in any of His Majties Courts of Record.

The sd Charles Latore a born subject of the ffrench King and Inhabitant of Port Royal¹⁰ Master of the sd shallop Jacob, the sd Act and the pains fforfeiture therein contained notwithstanding, from Port Royal to Boston and from Boston to Port Royal for a long time herefore hath and still doth manage an Intercourse of trade and go to and from the aforesd places doth hold a Correspondence, and hath carryed and conveyed Sundry Goods and Merchandizes and Particularly in October last past did Import Severall Goods & Merchandizes from Port Royal and in Novembr last past in or neer the shoar within the County of Yorke¹¹ in the province aforesd, the sd Charles Latore in the aforesd shallop the Jacob was sayling loaden with sundry Goods and Merchandizes from Boston and bound for Port Royal and parts adjacent in Accadie and Nova Scotia contrary to the true Intent and Express words of the sd Act; whereby the sd shallop with all her Tackle Apparell and ffurniture and all her loading is justly become fforfited the one moiety to his Majesty for and towards the Support of the Govermt of the province and the other Moiety to the Informer. The Information fformer Courts Judgement, Evidence and pleas on both sides being fully heard the Case was Coomited to the Jury whereas Jonathan Remington is fforeman who who were sworne according to Law to try the same; and Returned their Verdict therein upon Oath, That is to say they find for the Defendants Confirmation of the fformer Judgement.

Its therefore considered by the court that the sd Informers shall recover the sd shallop Jacob with her Tackle Apparell ffurniture Lading on behalfe of His Majesty and themselves in manner as by the aforsd Act is directed.¹²

10. Charles-Amador de La Tour n'était pas à cette époque un résident de Port-Royal mais de Cap Sable.

11. Le bateau de Charles La Tour fut arraisonné le 5 décembre (nouveau style) 1696 entre Piscataqua et Yorke.

12. "Charles Latore vs Thomas Walters, Samuel Hill of Charlestowne and James Gouge of Boston", Tuesday January 26, 1696/7, Suffolk County Court Boston. Superior Court of Judicature, 1686-1700, pp. 81-82.

NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ

La fondation Heritage de l'Ile du Prince-Edouard a publié trois ensembles de documentation comprenant documents, photos, articles de journaux sur l'agriculture, la pêche et la construction navale de l'ile. On peut se les procurer au coût de \$2.00 chacun en écrivant à The Heritage Foundation, P. O. 922, 2 Kent St, Charlottetown, P.E.I.

* * * *

La campagne de recrutement va bien et ne semble pas vouloir diminuer d'intensité. Aux dernières nouvelles, près de cinquante nouveaux abonnés se sont ajoutés à notre liste de membres réguliers.

* * * *

L'assemblée annuelle a eu lieu le 26 mai. Un rapport vous sera donné dans le prochain cahier. A cette occasion, les nouveaux officiers ont été nommés et nous avons eu le bonheur d'avoir Mgr Camille-André LeBlanc, ancien évêque de Bathurst, qui nous a entretenu de la fondation de la paroisse l'Assomption de Moncton.

* * * *

A l'automne, probablement, nous aurons la visite de Mademoiselle Naomi S. Griffiths. A cette occasion, elle s'adressera aux membres de la Société lors d'une réunion régulière.

* * * *

Dans nos prochains *Cahiers*, vous aurez le loisir de lire des articles fort intéressants dont les deux suivants: M. George Stanley nous parlera des collèges classiques en Acadie et M. Roger Paradis nous entretiendra sur le grand-vicaire Langevin et la fondation du Collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

* * * *

Le 6 mars dernier avait lieu à l'école Mathieu-Martin de Dieppe une conférence donnée par M. Michel Lessard, professeur invité à l'Ecole des sciences domestiques de l'Université de Moncton. Son sujet était le patrimoine canadien-français. Il illustra sa conférence à l'aide de nombreuses diapositives.

LES SOCIÉTÉS HISTORIQUES FRANÇAISES DU N.-B.

LE BRAYON SOCIETE HISTORIQUE DU MADAWASKA

Volume 3 No 2

Février 1975

Sommaire

Lise A. Ouellette, Brayon sculpteur reconnu par Ottawa.
Une grande et noble figure de l'Histoire du Madawaska le
grand vicaire Langevin, 1835-1857.

Claire Sirois, Le Madawaska trait d'union entre l'Acadie et
la province qui se souvient. (suite)

J.-A. Robert Pichette, Prudent L. Mercure a-t-il écrit l'his-
toire du Madawaska?

Société Historique du Madawaska,
Case Postale 474, Edmundston, N.-B.

**LA REVUE D'HISTOIRE DE LA SOCIETE HISTORIQUE
NICOLAS DENYS**

Volume 3 No 1

Janvier-Mars 1975

Sommaire

Marcel Garvie, L'évolution de l'enseignement de l'histoire.
Rita Cormier, L'Association acadienne d'éducation.
Lucianne Rousseau et Normand Gallant, Allardville.

Société Historique Nicolas Denys,
Site 19, Boîte 6, Bertrand, N.-B., E0B 1J0

NOUVEAUX MEMBRES EN 1974

- M. Paul Doucet, 59 rue Anne, Moncton, N.-B. E1C 4J4
M. Roger Lacerte, 356 West Meadow Rd, Lowell, Mass. 01854
M. Edouard Arsenault, 389 rue Collishaw, Moncton, N.-B. E1C 3C6
M. Louis Haché, 453 Coverdale Rd, app. 6, Riverview, N.-B. E1B 3K3
Mme Aimé Cécile Walker, Box 2248, Bethel, Maine 04216
M. et Mme René Perron, 10 rue du Théâtre, 92 Sèvres, France
M. M.-J. Belliveau, Surint. des Ecoles, Meteghan River, Cté Digby, N.-E.
M. Denis A. Bourque, 380 rue Saint-Hubert, Saint-Jean, Qué. J3B 1P6
Mme Ann Legault, 294 West Lane, app. 7, Moncton, N.-B. E1C 6V6
M. Daniel Lamagnère, 1614 ave Ducharme, Montréal, P. Q. H2V 1G5
R. P. Antoine Richard, C. P. 998, Shédiac, N.-B. E0A 3G0
Mme Carmen Rossignol, 54 — 16th avenue, Madawaska, Maine 04756
M. Bernard Léger, 45 Beechwood Terrace, Moncton, N.-B. E1A 4O9
M. John Edward Belliveau, C. P. 938, Shédiac, N.-B.
Dr. Wilfred A. Doyon, 17 Lake Street, Abington, Mass. 02351
M. Hector Cormier, Sr., 116 rue Lenox, Brockton, Mass. 02401
M. Paul-Emile Léger, C. P. 193, Saint-Joseph, N.-B.
M. Louis-Ph. Daneault, RR 1, Ste-Anne du Ruisseau, Cté Yarmouth, N.-E., B0W 2X0
M. l'abbé Alban Thibodeau, 854 Mountain Rd, Moncton, N.-B. E1C 2R8
R. P. Georges Moreault, 213 rue Bonaccord, Moncton, N.-B.
Mlle Jeanne Fougère, 19 rue Calder, C. P. 211, Shédiac, N.-B.
Mme Germaine Lavoie, 17 Sumner Rd, Salem, Mass.
Mme Rosemonde Cormier, 690 Blvd St-Pierre (ouest), Caraquet, N.-B.
M. Vincent Power, P. O. Box 58, Needham, Mass. 02192
Mlle Marguerite Maillet, Dept. d'Etudes Françaises,
Université de Moncton, Moncton, N.-B.
M. Raymond Gingras, 39 rue St-Cyrille Ouest, app. 5, Québec, P. Q. G1R 2A3
Mad. Lucille Collette, 453 chemin Coverdale, app. 2, Riverview, N.-B. E1B 3K3
M. Raymond J. Hébert, 6305 Windermere Circle, Rockville, Md 20853
Mme Rose-Alma Mallet, C. P. 97, Pointe du Chêne, N.-B.
Le Petit Courrier, 14 rue Kirk, C. P. 402, Yarmouth, N.-E.
Société Historique Nicolas Denys, Site 19, C. P. 6, Bertrand, N.-B. E0B 1J0
Université du Québec à Trois-Rivières, C. P. 500, Trois-Rivières, P. Q. G9A 5H7
Ressources Historiques du N.-B., C. P. 624, Caraquet, N.-B.
Canadiana-North York Public Library, 5126 Yonge St., Willowdale, Ont. M2N 5N9
Maine Historical Society, 485 Congress St., Portland, Maine 04111

ANCIENS CAHIERS DISPONIBLES

Chercheurs

Etudiants

Professeurs

Complétez votre collection!

Comme il n'existe plus de collection complète, l'exécutif de la Société a décidé de vendre à prix d'aubaine les anciens numéros qui sont encore disponibles.

Pour commander les numéros qui manquent à votre collection utilisez le bon de commande qui se trouve ci-dessous en ayant soin d'y joindre un chèque ou un mandat pour le montant requis.

Secrétaire
Société Historique Acadienne
Case Postale 2363, Station A
Moncton, N.-B. E1C 8J3

(Encerclez les numéros que vous désirez)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 14	} \$1.00 chacun
16 17 19 20 21 22 23 24 25	
26 27 28 29 30 31 32 33 34 35	} \$2.00 chacun
36 37 38 39 40 41 42 43 44 45	

Vol. 6, no 1 } \$2.50

Paiement joint \$.....

Nom

Adresse

.....

.....

**la société
historique
acadienne**

